



**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR FORMULAIRE 51-102A1**

**EXERCICE CLOS LE**

**31 AOÛT 2017**

**Le 26 octobre 2017**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Mise en garde concernant les informations prospectives.....	1
Activités de NAV CANADA .....	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs .....	2
Principales informations financières annuelles.....	3
Faits saillants financiers.....	9
Principales questions financières.....	12
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b> .....	18
Produits.....	18
Charges d'exploitation.....	21
Autres (produits) et charges (y compris l'impôt sur le résultat).....	23
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) .....	24
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs .....	26
Autres éléments du résultat global.....	28
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs .....	29
Perspectives financières .....	31
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie .....	34
Transactions avec des parties liées.....	34
<b>SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b> .....	35
Informations financières trimestrielles (non audité) .....	35
Analyse des résultats trimestriels .....	36
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT</b> .....	37
Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2017 .....	38
Liquidités et stratégie de financement .....	39
Cotes de crédit.....	41
Besoins en trésorerie .....	43
Gestion du capital .....	48
Instruments financiers et gestion des risques.....	49
<b>CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	53
Prises de position comptables futures .....	53
<b>PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS</b> .....	56
<b>CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET</b> <b>CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	59

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

## INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2017 (les « états financiers de l'exercice 2017 ») ainsi que de notre notice annuelle 2017 datée du 26 octobre 2017 (la « notice annuelle de l'exercice 2017 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2017 et de l'exercice clos le 31 août 2016 (l'« exercice 2016 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2017, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA ») et ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

### Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits – Redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières », « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » et « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Dépenses d'investissement et autres investissements » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les pertes sur créances sur les placements, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2017. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 26 octobre 2017 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

### Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

### Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation du système de navigation aérienne civile* (la « Loi sur le SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

Par ailleurs, certaines transactions pour lesquelles l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (« se reporter aux rubriques RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

### Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations financières consolidées de la Société pour l'exercice 2017, pour l'exercice 2016 et pour l'exercice clos le 31 août 2015 (l'« exercice 2015 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers consolidés de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	2015
Produits <sup>1)</sup>	1 291 \$	1 393 \$	1 334 \$
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	– \$	– \$	– \$
<b>Total des actifs</b>	<b>2 441 \$</b>	<b>2 517 \$</b>	<b>2 677 \$</b>
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	<b>1 475 \$</b>	<b>1 708 \$</b>	<b>1 131 \$</b>
<b>Total des passifs courants</b>	<b>671 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>441 \$</b>
<b>Total des passifs financiers non courants<sup>2)</sup></b>	<b>1 232 \$</b>	<b>1 748 \$</b>	<b>1 719 \$</b>
<b>Total des passifs non courants, y compris les passifs financiers non courants</b>	<b>2 875 \$</b>	<b>3 488 \$</b>	<b>2 891 \$</b>
<b>Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>	<b>342 \$</b>	<b>476 \$</b>	<b>448 \$</b>

<sup>1)</sup> Les produits figurant dans le tableau ci-dessus sont présentés avant les ajustements au compte de stabilisation des tarifs et déduction faite du remboursement non récurrent au titre des redevances d'usage au cours de l'exercice 2017.

<sup>2)</sup> Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme et les passifs dérivés. Se reporter à la note 17 afférente aux états financiers de l'exercice 2017.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

## Produits

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la Société a instauré des redevances d'usage révisées inférieures (de 7,6 % en moyenne), facteur qui a comprimé les produits tirés des redevances d'usage. La baisse a été en partie compensée par l'accroissement de 5,1 % de la circulation aérienne en regard de l'exercice 2016. En outre, la Société a comptabilisé un remboursement non récurrent aux clients d'environ 60 \$, représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 au titre des services de navigation aérienne. Les produits attribuables aux contrats de services et de développement pour la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne et les autres produits divers ont reculé de 3 \$, facteur en partie contrebalancé par la hausse des ventes liées au centre de conférence. Voir la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir de plus amples renseignements sur les soldes des produits.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a enregistré une croissance de la circulation aérienne de 4,1 % par rapport à l'exercice 2015. Cette croissance a donné lieu à une hausse des produits tirés des redevances d'usage de 53 \$. Par ailleurs, les produits tirés des contrats de services et de développement et les autres produits divers ont augmenté de 6 \$.

## **Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires**

Conformément à la stratégie financière de la Société et à son mécanisme de stabilisation des tarifs, la Société a atteint le seuil de rentabilité pour l'exercice 2017, l'exercice 2016 et l'exercice 2015. Voir la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION » pour plus de détails sur le bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires.

## **Total des actifs**

Au 31 août 2017, le total des actifs s'établissait à 2 441 \$, en baisse de 76 \$ par rapport à celui au 31 août 2016, principalement en raison de ce qui suit :

- une baisse de 278 \$ des placements courants en raison de l'échéance et de l'encaissement des soldes restants de 293 \$ du principal des billets de catégories A-1 et A-2 du véhicule d'actifs cadre II (« VAC II »), du principal du papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») restructuré ainsi que du placement dans d'autres billets, compensés en partie par la libération de provisions pour juste valeur de 14 \$ à l'égard de ces placements. Le produit a été affecté à la réduction de l'endettement, à la capitalisation du régime de retraite de la Société ainsi qu'au financement d'une partie du programme d'immobilisations;
- une diminution de 23 \$ des immobilisations incorporelles;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 103 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2017 »);
- une hausse de 59 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable essentiellement à la réalisation des tranches 4 et 5 du placement et d'une majoration des dividendes sur actions privilégiées à recevoir au cours de l'exercice, facteurs en partie contrebalancés par les pertes de change latentes imputables aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- une augmentation de 41 \$ des immobilisations corporelles;

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

- un accroissement de 11 \$ des avantages du personnel relativement aux régimes d'invalidité de longue durée (« ILD ») de la Société en raison de la contraction de la charge au titre des prestations en regard des cotisations versées;
- au 31 août 2017, la valeur comptable de 7 \$ de la participation de la Société dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence »).

Au 31 août 2016, le total des actifs s'établissait à 2 517 \$, en baisse de 160 \$ par rapport à celui au 31 août 2015, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 111 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- une baisse de 28 \$ des débiteurs et autres en raison essentiellement de la réception au premier trimestre de l'exercice 2016 de crédits de taxe sur les intrants recouvrables découlant de la résiliation de l'opération de location-acquisition au cours de l'exercice 2015;
- une réduction de 22 \$ des immobilisations incorporelles;
- un prélèvement de 19 \$ sur le fonds de réserve pour le service de la dette en raison de la diminution des exigences de financement découlant de la réduction de la dette de la Société aux termes de l'acte de fiducie cadre (selon la définition donnée ci-dessous);

partiellement compensés par :

- une augmentation de 15 \$ des immobilisations corporelles;
- une hausse de 9 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable essentiellement à la majoration des dividendes sur actions privilégiées à recevoir au cours de l'exercice;
- une augmentation de 5 \$ des placements attribuable surtout aux ajustements favorables de la juste valeur de 7 \$, contrebalancés en partie par la réception d'un produit de 2 \$ découlant des autres placements dans le PCAC.

#### **Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires**

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2017 a diminué de 233 \$ par rapport à celui au 31 août 2016 du fait principalement de ce qui suit :

- une baisse de 231 \$ du compte de report réglementaire au titre des réévaluations des régimes de retraite découlant de la hausse de 20 points de base du taux d'actualisation (135 \$), du rendement des actifs des régimes supérieur au rendement attendu selon le taux d'actualisation (64 \$) et des résultats favorables à l'égard des obligations au titre des régimes à prestations définies (32 \$);
- une diminution de 41 \$ du compte de report réglementaire au titre des passifs dérivés en raison de profits latents liés à la juste valeur de 38 \$ sur les swaps de taux d'intérêt à terme qui viennent à échéance en avril 2019, outre le règlement du contrat de change à terme conclu en guise de couverture de la tranche 4 du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

partiellement compensées par :

- une augmentation nette de 26 \$ des reports réglementaires liés aux réévaluations des régimes complémentaires de retraite découlant des pertes actuarielles et des résultats défavorables à l'égard des obligations au titre des régimes à prestations définies;
- une augmentation de 11 \$ des reports réglementaires liés à l'impôt sur le résultat futur, principalement du fait de l'accroissement de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
- une augmentation nette de 3 \$ des reports réglementaires liés aux réévaluations des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui comprend le report de la charge de 11 \$ au titre de la compression relativement à l'élimination et au règlement des indemnités de cessation d'emploi versées aux employés visés par les conventions collectives conclues avec trois syndicats (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Conventions collectives »).

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2016 a augmenté de 577 \$ par rapport à celui au 31 août 2015 du fait principalement de ce qui suit :

- une hausse de 477 \$ des reports réglementaires liés aux réévaluations des régimes de retraite découlant de la baisse de 70 points de base du taux d'actualisation (828 \$), en partie contrebalancée par le rendement des actifs des régimes supérieur au rendement attendu selon le taux d'actualisation (265 \$) et les gains actuariels en raison des changements démographiques (61 \$), et du fait des résultats favorables à l'égard des obligations au titre des régimes à prestations définies (25 \$);
- une augmentation de 51 \$ du solde débiteur du compte de report réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées par suite d'une perte de 51 \$ sur le règlement en février 2016 de swaps de taux d'intérêt couvrant les billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 émis au cours du même mois;
- une hausse de 41 \$ du compte de report réglementaire au titre des passifs dérivés en raison de pertes latentes liées à la juste valeur de 54 \$ sur les swaps de taux d'intérêt à terme qui viennent à échéance en avril 2019, atténuées par des swaps de taux d'intérêt à terme qui sont venus à échéance en février 2016, auxquels étaient liées des pertes latentes de 13 \$ au 31 août 2015;
- une augmentation nette de 7 \$ des reports réglementaires liés aux réévaluations des régimes complémentaires de retraite découlant de la baisse de 70 points de base du taux d'actualisation.

#### **Total des passifs courants**

Le total des passifs courants de la Société a augmenté de 438 \$ au 31 août 2017 par rapport au montant inscrit au 31 août 2016, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 350 \$ de la partie courante de la dette à long terme du fait du reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 \$ qui viennent à échéance en avril 2018;
- la comptabilisation du remboursement non récurrent de 60 \$ au titre des redevances d'usage évoqué plus haut à la rubrique Produits;
- une augmentation de 28 \$ des fournisseurs et autres créditeurs.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Le total des passifs courants de la Société a diminué de 208 \$ au 31 août 2016 par rapport au montant inscrit au 31 août 2015, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 200 \$ de la partie courante de la dette à long terme du fait de l'arrivée à échéance des billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 de 450 \$ qui ont été remboursés au moyen du produit tiré de l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 de 250 \$ et de la trésorerie excédentaire;
- une baisse de 14 \$ des passifs dérivés du fait du règlement en trésorerie des swaps de taux d'intérêt à terme échéant en février 2016, à l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 de 250 \$ faisant l'objet d'une couverture;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 7 \$ des fournisseurs et autres créiteurs.

**Total des passifs non courants (y compris les passifs financiers non courants)**

Le total des passifs non courants de la Société a diminué de 613 \$ au 31 août 2017 par rapport au montant inscrit au 31 août 2016, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 474 \$ de la dette à long terme en raison du reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 \$ échéant en avril 2018, du remboursement d'une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$ en décembre 2016 et du versement de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »);
- une diminution nette de 108 \$ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une baisse de 148 \$ des obligations au titre des prestations constituées, compensée par l'accroissement de 28 \$ des obligations au titre des prestations complémentaires de retraite et de l'augmentation de 17 \$ des obligations au titre des indemnités de cessation d'emploi;
- une diminution de 42 \$ des passifs dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt à terme du fait d'ajustements de la juste valeur positifs;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 10 \$ du passif d'impôt différé lié au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, du fait principalement de l'accroissement de la juste valeur du placement en raison d'investissements supplémentaires effectués durant l'exercice 2017.

Le total des passifs non courants de la Société a augmenté de 597 \$ au 31 août 2016 par rapport au montant inscrit au 31 août 2015, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 567 \$ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une majoration de 549 \$ des obligations au titre des prestations constituées;
- une hausse de 54 \$ au titre des passifs dérivés liés à des swaps de taux d'intérêt à terme imputable aux ajustements négatifs de la juste valeur;

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

partiellement compensées par :

- une diminution de 25 \$ de la dette à long terme, en raison d'un paiement en principal de 25 \$ sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

L'explication précédente ne tient pas compte du fait que la Société a réussi à réduire sa dette de 200 \$ au moyen du refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 d'un montant de 450 \$ en février 2016 puisque ces billets ont été reclassés dans les passifs courants au cours de l'exercice 2015.

**Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires**

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2017 a baissé de 134 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2016, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 127 \$ des reports réglementaires liés aux cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin d'ajuster la charge de retraite totale au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs;
- une baisse de 38 \$ du compte de stabilisation des tarifs attribuable à l'ajustement initial approuvé par le conseil pour l'exercice 2017;

partiellement compensées par :

- une augmentation nette de 23 \$ des reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon découlant du report des ajustements de la juste valeur positifs latents et des dividendes gagnés, contrebalancée en partie par le report des pertes de change latentes;
- un report réglementaire de 8 \$ des cotisations au régime d'ILD du fait que la charge au titre des prestations était inférieure aux cotisations versées;
- un report de 4 \$ du profit latent sur la participation résiduelle de 50 % de la Société dans Searidge Technologies Inc. (« Searidge »), en partie contrebalancé par la quote-part de l'actif net de Searidge revenant à la Société pour l'exercice clos le 31 août 2017.

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2016 a augmenté de 28 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2015, en raison principalement de ce qui suit :

- une hausse de 88 \$ du compte de stabilisation des tarifs attribuable aux écarts favorables par rapport aux résultats prévus de 57 \$ et du transfert initial de 31 \$ approuvé par le conseil pour l'exercice 2016;
- une augmentation nette de 6 \$ des reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon découlant du report de dividendes gagnés, contrebalancée en partie par le profit différé sur la couverture de la quatrième tranche du placement;

partiellement compensées par :

- une diminution de 61 \$ des reports réglementaires liés aux cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin d'ajuster la charge de retraite totale au niveau des cotisations aux régimes de retraite à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

**Faits saillants financiers**

**Résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 août 2017**

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	Variation
Produits	1 291 \$	1 393 \$	(102) \$
Charges d'exploitation	1 330	1 238	92
Autres (produits) et charges	97	116	(19)
Charge d'impôt sur le résultat	14	2	12
Bénéfice net (perte nette), compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	(150)	37	(187)
Mouvement net des comptes de report réglementaires			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(60)	(57)	(3)
Remboursement au titre des redevances d'usage	60	-	60
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	38	(31)	69
	38	(88)	126
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	127	61	66
Autres avantages du personnel	(1)	(3)	2
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(25)	(9)	(16)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(4)	-	(4)
Impôt sur le résultat	14	1	13
Opérations de couverture réalisées	1	1	-
	112	51	61
	150	(37)	187
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	-	-	-

<sup>1)</sup> La Société a approuvé un transfert de 38 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs devant être comptabilisé durant l'exercice 2017 (transfert de 31 \$ dans le compte de stabilisation des tarifs durant l'exercice 2016) afin d'atteindre le seuil de rentabilité planifié en ce qui concerne les résultats d'exploitation. L'ajustement a fait l'objet de transferts égaux depuis le compte de stabilisation des tarifs tout au long de l'exercice.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

---

Conformément à sa stratégie financière et à son mécanisme de stabilisation des tarifs, la Société a atteint le seuil de rentabilité pour l'exercice à l'étude. Compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des autres ajustements aux comptes de report réglementaires, la Société a inscrit une perte nette de 150 \$ (bénéfice net de 37 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016). Compte non tenu du remboursement au titre des redevances d'usage, la Société a dégagé des résultats financiers positifs au cours de l'exercice 2017 comparativement aux budgets approuvés, comme en rendent compte les écarts favorables de 60 \$ par rapport aux niveaux prévus, lesquels sont présentés plus haut. Cela est attribuable à la hausse de 56 \$ des produits par rapport aux prévisions et aux reports réglementaires de 57 \$, facteurs en partie compensés par l'augmentation de 28 \$ et de 25 \$, respectivement, des charges d'exploitation et des autres charges en regard des prévisions.

Les écarts favorables par rapport aux résultats prévus ont été compensés par la comptabilisation d'un remboursement non récurrent de 60 \$ au titre des redevances d'usage, représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 relativement aux services de navigation aérienne. Ce remboursement devrait être effectué durant l'exercice qui sera clos le 31 août 2018 (l'« exercice 2018 »).

Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour l'exercice clos le 31 août 2017 est constitué d'un produit net de 150 \$, contre une charge nette de 37 \$ pour l'exercice précédent. Cette variation de 187 \$ est principalement attribuable à la comptabilisation du remboursement de 60 \$ au titre des redevances d'usage et au transfert prévu de 38 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs en regard du transfert de 31 \$ dans le compte de stabilisation des tarifs durant l'exercice 2016, outre la hausse de 61 \$ des ajustements réglementaires au titre de certaines transactions dans le but d'ajuster la comptabilisation en fonction des périodes au cours desquelles elles seront prises en compte pour l'établissement des tarifs.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont crû de 103 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 51 \$, lesquels constituent une mesure non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus).

La Société a utilisé sa trésorerie disponible de l'exercice 2017 pour diminuer sa dette de 125 \$, effectuer des versements de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité et accroître de 36 \$ son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. Ces baisses ont été compensées par l'encaissement du solde restant de 293 \$ du principal des billets du VAC II, du PCAC et d'autres billets. (Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2017 » pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, pour connaître la définition des flux de trésorerie disponibles et pour obtenir une analyse des flux de trésorerie).

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation <sup>1)</sup>	143 \$	246 \$	(103) \$
Investissement <sup>1)</sup>	98	(99)	197
Financement <sup>1)</sup>	(135)	(259)	124
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	106	(112)	218
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(3)	1	(4)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	103	(111)	214
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	119	230	(111)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<u>222 \$</u>	<u>119 \$</u>	<u>103 \$</u>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)</b>			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation <sup>2)</sup>	143 \$	246 \$	(103) \$
Dépenses d'investissement <sup>2)</sup>	(157)	(128)	(29)
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>2)</sup>	(36)	–	(36)
Paiement d'impôt à l'égard du placement sous forme d'actions privilégiées <sup>2)</sup>	(5)	–	(5)
Produit de la vente de la participation dans une filiale <sup>2)</sup>	4	–	4
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<u>(51) \$</u>	<u>118 \$</u>	<u>(169) \$</u>

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2017 » pour obtenir de plus amples renseignements sur la variation des flux de trésorerie par rapport à l'exercice précédent.

<sup>2)</sup> Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2017.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

## Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

### 1. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2017, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 131 \$, ce qui est supérieur au montant cible de 101 \$ pour l'exercice 2017 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs a affiché une baisse de 38 \$ au cours de l'exercice 2017. Cette diminution est largement imputable au transfert approuvé initial de 38 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs. Durant l'exercice 2017, la Société a constaté un écart favorable de 60 \$ par rapport aux résultats prévus. Ces résultats favorables sont compensés par le remboursement au titre des redevances d'usage de 60 \$ comptabilisé au cours de l'exercice 2017 et qui devrait être versé au cours de l'exercice 2018. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ». Le remboursement au titre des redevances d'usage est décrit plus bas à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Circulation aérienne et redevances d'usage ».

### 2. Circulation aérienne et redevances d'usage<sup>1</sup>

Au cours de l'exercice 2017, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 5,1 % sur douze mois. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile en février 2016, la circulation depuis le début de l'exercice est de 5,3 % supérieure à celle de l'exercice 2016, alors que le budget approuvé pour l'exercice prévoyait une croissance de 1,1 %. À l'heure actuelle, la Société prévoit une croissance de 4,2 % de la circulation aérienne pour l'exercice 2018.

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Chaque trimestre, nous passons en revue l'information disponible la plus à jour provenant de sources au sein du secteur de l'aviation et des prévisions à l'égard des indicateurs macro-économiques; nous modifions ensuite nos prévisions en conséquence et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Le 11 août 2017, la Société a publié un avis décrivant la mise en œuvre de changements aux redevances d'usage. En raison de la vigueur actuelle du compte de stabilisation des tarifs et des perspectives financières favorables pour l'exercice 2017 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières »), la Société a modifié les redevances avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour réduire les tarifs de 3,5 % en moyenne et de mettre en œuvre une réduction de tarifs temporaire de un an de 0,4 %. Ces modifications prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % qui a été mise en place au dernier exercice.

La Société accordera aussi un remboursement non récurrent à ses clients d'environ 60 \$ représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 au titre des services de navigation aérienne. La comptabilisation du remboursement a donné lieu à une baisse des produits et du compte de stabilisation des tarifs durant l'exercice 2017 (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »). Ce remboursement devrait être effectué au cours de l'exercice 2018.

---

<sup>1</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

### 3. Régimes de retraite

La Société continue de respecter les exigences en matière de capitalisation de ses deux régimes de retraite agréés à prestations définies conformément aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »). Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont exécutées une fois l'an en date du 1<sup>er</sup> janvier et doivent être présentées au BSIF au plus tard en juin de la même année. La réglementation qui régit la capitalisation nécessite que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité.

Les cotisations selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2017 sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec ajustement rétroactif depuis le début de l'année civile. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 présentaient un excédent de 242 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation (déficit de 76 \$ en 2016). Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Société présentait un excédent de solvabilité réglementaire de 334 \$ en partant de l'hypothèse que la reformulation du texte du régime ayant pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016 était en vigueur à la date d'évaluation, notamment la modification visant l'annulation du régime faisant actuellement l'objet d'un examen par le BSIF [se reporter au point b) ci-après]. Si la modification n'avait pas été incluse, la Société aurait présenté un déficit de solvabilité réglementaire de 289 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (déficit de 306 \$ en 2016).

Au 31 août 2017, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 477 \$ pour satisfaire aux obligations en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite en fonction de la solvabilité antérieures aux modifications. Les lettres de crédit représentent 9 % et 8 % des passifs de solvabilité sur une base postérieure et antérieure aux modifications, respectivement. La Société a répondu aux exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de l'année civile 2017 de 58 \$ au moyen de lettres de crédit de 14 \$ et de cotisations en trésorerie de 44 \$. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les cotisations en fonction de la solvabilité sont déterminées sans tenir compte des modifications pendant que les discussions avec le BSIF se poursuivent. La Société prévoit répondre aux exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

L'ensemble des huit conventions collectives de la Société comprennent les changements importants suivants en matière de régimes de retraite, lesquels ont été conclus au terme d'un processus d'arbitrage ou de négociation au cours des exercices clos les 31 août 2013, 2014 et 2015 :

- a) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien (l'« ACCTA ») pour la section locale 5454 d'Unifor, l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (l'« ASCAC ») pour la section locale 2245 d'Unifor, l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC »), l'Association canadienne des agents financiers (l'« ACAF »), la section locale 2228 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la « FIOE ») et la section locale 1016 d'Unifor doivent adhérer à la partie B du régime de retraite de NAV CANADA (le « RRNC »), lequel a une structure de régime de retraite à prestations définies non contributif. Auparavant, les nouveaux employés représentés par ces syndicats avaient le choix d'adhérer à la partie A du RRNC, qui présente une structure de régime à prestations définies contributif et en vertu de laquelle les prestations de retraite sont automatiquement indexées selon l'inflation. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (l'« IPFPC ») doivent adhérer à la partie B du RRNC. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC ») doivent adhérer à la partie B du RRNC. Auparavant, les nouveaux employés représentés par l'IPFPC et l'AFPC étaient tenus d'adhérer à la partie A du RRNC. La partie B du RRNC offre des prestations moindres qui ne sont pas indexées. La partie B du RRNC est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et est obligatoire pour les nouveaux employés non syndiqués depuis lors. La Société s'attend à ce que le coût des prestations pour services rendus au cours d'un exercice diminue de manière importante au fil du temps à mesure qu'une part de plus en plus grande de nouveaux employés adhérera à la partie B du RRNC.
- b) Dans l'éventualité improbable de la résiliation du régime, l'indexation automatique selon l'indice des prix à la consommation (« IPC ») des prestations de retraite pour les membres actifs (non retraités) en vertu de la partie A du RRNC sera remplacée par une indexation à taux fixe dans la mesure où des actifs excédentaires subsisteront. Par conséquent, l'indexation automatique selon l'IPC pour ces membres ne sera plus considérée comme faisant partie de l'évaluation actuarielle annuelle des passifs du RRNC en fonction de la solvabilité. Toutefois, l'indexation automatique selon l'IPC des prestations de retraite continuera d'être versée à tous les retraités actuels ainsi qu'à tous les participants au régime qui prennent leur retraite en vertu de la partie A, tant que le RRNC demeurera en vigueur. Les décisions arbitrales ou les conventions conclues exigent également que l'ACCTA, l'ASCAC, l'APFC, l'ACAF, la FIOE, la section locale 1016 d'Unifor, l'IPFPC et l'AFPC soient en accord avec la résiliation du RRNC en ce qui concerne leurs membres avant que ladite résiliation puisse avoir lieu.

Ce changement ne devrait avoir aucune incidence sur les membres du personnel ou les bénéficiaires. Toutefois, il améliorera de manière importante la solvabilité du RRNC, réduisant par le fait même les exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de la Société, lesquelles sont actuellement respectées au moyen de cotisations en trésorerie et de lettres de crédit.

- c) D'autres changements ont été apportés aux régimes de retraite, lesquels i) suppriment, pour les années de service à venir, l'indexation automatique selon l'IPC des prestations de retraite entre la date de préretraite d'un membre et la date de début de versement des prestations et ii) rétablissent le statut « ouvrant droit à pension » de l'augmentation de salaire de 1 % n'ouvrant pas droit à pension ayant fait l'objet d'un accord dans la ronde de négociations de 2005 avec l'ACCTA et de 2006 avec l'ASCAC ainsi que de certains salaires n'ouvrant pas droit à pension ayant fait l'objet d'un accord dans la ronde de négociations de 2011 avec la FIOE.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

La Société a communiqué avec le BSIF et le BSIF a indiqué qu'il approuve les points a) et c) ci-dessus, tandis que le point b) demeure en suspens. La Société attend que le BSIF fournisse des éclaircissements quant au point b). Dans l'intervalle, elle a déposé son rapport d'évaluation actuarielle du financement par capitalisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme si le point b) avait été approuvé. La Société poursuivra la mise en œuvre du point b) d'une façon disponible aux promoteurs du régime aux termes de la *Loi sur les normes des prestations de pension de 1985*. Les décisions arbitrales reconnaissent que la direction des syndicats s'était jointe à la Société par le passé pour fournir des commentaires au BSIF en faveur des changements indiqués au point b) plus haut et qu'elle continuera à le faire dans le cadre de toute rencontre future avec le BSIF ou dans le cadre de toute démarche future connexe.

Les écarts au titre de l'excédent ou du déficit présentés entre les évaluations aux fins comptables ou de capitalisation (continuité de l'exploitation et solvabilité) sont essentiellement attribuables : a) aux différents taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des régimes compte tenu des méthodes actuarielles suivies pour faire les évaluations; b) à l'utilisation d'une moyenne sur trois ans des ratios de solvabilité afin de déterminer le déficit ou l'excédent de solvabilité réglementaire aux fins de la capitalisation; c) à l'utilisation du lissage des actifs sur cinq ans pour l'évaluation aux fins de continuité de l'exploitation alors que les évaluations fondées sur la solvabilité et à des fins comptables s'appuient sur la valeur de marché des actifs et des passifs à un moment donné dans le temps (à leur date de mesure respective); et d) aux dates différentes auxquelles les évaluations sont effectuées.

Nous nous servons de la date annuelle de mesure du 31 août pour déterminer l'excédent ou le déficit comptable et établir la charge de retraite pour l'exercice à venir. Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 1 295 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2017 et un déficit comptable de 1 415 \$ au 31 août 2016. La diminution de 120 \$ du déficit au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 est attribuable principalement à des gains actuariels de 205 \$ et à des cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité, facteurs partiellement contrebalancés par l'excédent de 127 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels nets de 205 \$ sont imputables essentiellement au gain actuariel de 117 \$ découlant d'une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé de 3,40 % au 31 août 2016 à 3,60 %, au rendement des actifs des régimes, qui a été supérieur de 64 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2016, et au montant de 24 \$ du fait des résultats favorables à l'égard de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

De plus amples détails sur les régimes de retraite de la Société figurent à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

#### 4. Conventions collectives

Environ 87 % de nos employés sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives. Au cours de l'exercice, la Société a annoncé la ratification de nouvelles conventions collectives avec trois des syndicats représentant ses effectifs, soit l'ACCTA, l'ASCAC et l'IPFPC.

La convention collective conclue avec l'ACCTA vise quelque 1 900 contrôleurs de la circulation aérienne, soit environ 45 % de nos effectifs syndiqués, la convention collective conclue avec l'ASCAC vise quelque 620 spécialistes de la circulation aérienne, soit 15 % de nos effectifs syndiqués, et la convention collective conclue avec l'IPFPC vise quelque 460 employés spécialisés en ingénierie, en informatique, en science physique, en approvisionnement, en économie et en sciences sociales, soit 11 % de nos effectifs syndiqués. La convention de deux ans conclue avec l'ACCTA prendra fin le 31 mars 2019. Les deux autres conventions conclues, avec l'ASCAC et l'IPFPC, expireront le 30 avril 2019. Les trois conventions prévoient des augmentations salariales, des modifications visant à rehausser la productivité ainsi que des ajustements de primes.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

En outre, dans le cas de la convention conclue avec l'ACCTA et de celle conclue avec l'ASCAC, en ce qui concerne les indemnités de cessation d'emploi, les employés ont le choix de conserver les modalités actuellement en vigueur ou de recevoir le montant cumulatif au titre des indemnités majoré d'un versement incitatif additionnel. Les employés qui décident de recevoir le montant cumulatif n'auront plus droit aux indemnités de cessation d'emploi. De ce fait, au 31 août 2017, la Société a comptabilisé des charges de 5 \$ et de 3 \$, respectivement, liées à la compression relativement aux indemnités de cessation d'emploi déterminées, charges imputées aux charges au titre des salaires et avantages du personnel. Les règlements en trésorerie estimatifs de 22 \$ et de 11 \$ en vue de réduire les indemnités de cessation d'emploi devraient être effectués au cours de l'exercice 2018.

La convention collective conclue avec l'IPFPC prévoit également la compression des indemnités de cessation d'emploi pour l'ensemble des employés et la cessation des avantages. De ce fait, la Société a comptabilisé une charge de 3 \$ liée à la compression relativement aux indemnités de cessation d'emploi déterminées, charge imputée aux charges au titre des salaires et avantages du personnel. Le règlement en trésorerie estimatif de 11 \$ en vue de réduire les indemnités de cessation d'emploi devrait être effectué au cours de l'exercice 2018.

Après le 31 août 2017, la Société a annoncé la ratification de sa convention collective avec l'ACAF, laquelle représente environ 24 membres du personnel du secteur financier. La convention de deux ans couvre la période allant du 7 février 2018 au 6 février 2020 et prévoit des augmentations salariales au cours de chacune de ces deux années.

La Société négocie actuellement avec deux syndicats, représentant environ 7 % de ses effectifs dont les conventions collectives ont expiré le 30 avril 2017 et le 30 juin 2017. Les deux conventions collectives restantes (qui visent 21 % des effectifs syndiqués) sont assorties de dates d'expiration au 31 décembre 2017.

Si le BSIF approuve le changement lié à la résiliation des régimes présenté à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Régimes de retraite » (qui faisait partie des décisions des panels d'arbitrage ainsi que des conventions collectives négociées), chaque convention collective sera assujettie à une réouverture des négociations salariales. Cela signifie que les parties retourneraient à la table de négociation pour des pourparlers afin de déterminer si une rémunération additionnelle est indiquée. Dans la plupart des cas, le panel d'arbitrage conserverait l'autorité à ce sujet si les parties étaient incapables d'en arriver à une entente convenable.

## **5. Placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon**

En novembre 2012, la Société a signé des ententes (les « ententes de novembre 2012 ») établissant les modalités de sa participation dans Aireon, coentreprise avec Iridium Communications Inc. (« Iridium »). Aireon a pour mandat d'offrir une capacité de surveillance par satellite mondiale aux fournisseurs de services de navigation aérienne (« FSNA ») du monde entier, par l'intermédiaire de récepteurs de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (« ADS-B ») intégrés comme charge utile supplémentaire dans la constellation de satellites NEXT. Le calendrier de lancement d'Iridium devrait permettre à Aireon d'être mise en exploitation au cours de l'année civile 2018.

La participation totale de la Société dans Aireon a été acquise en cinq phases d'investissement. Au 31 août 2017, la Société avait réalisé toutes les phases, investissant un total de 150 \$ US (187 \$ CA) [120 \$ US au 31 août 2016 (157 \$ CA)]. La Société est également représentée par six des onze membres du conseil d'administration d'Aireon.

En décembre 2013, les ententes de novembre 2012 ont été modifiées afin que trois autres FSNA d'importance, soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Navair (Danemark) puissent procéder à un investissement global de 120 \$ US (150 \$ CA) dans Aireon (collectivement, les « investisseurs supplémentaires »).

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Conformément aux ententes modifiées, une tranche de la participation sous forme d'actions ordinaires actuelle d'Iridium dans Aireon sera ultérieurement rachetée contre un paiement d'Aireon de 120 \$ US (150 \$ CA), ce qui déterminera de façon définitive les participations de tous les investisseurs dans Aireon. À la suite du rachat et de la conversion connexe de la totalité des actions privilégiées en actions ordinaires, NAV CANADA détiendra 51 % de la participation sous forme d'actions ordinaires pleinement diluée dans Aireon, ENAV en détiendra 12,5 % et l'IAA et Naviair en détiendront chacun 6 %, alors qu'Iridium détiendra la participation restante de 24,5 %. Ce rachat devrait avoir lieu d'ici la fin de l'exercice qui sera clos le 31 août 2021.

Au 31 août 2017, la participation totale de la Société en actions ordinaires sur une base pleinement diluée après la conversion s'établissait à 40,9 % (36,5 % au 31 août 2016).

#### **6. Activités d'investissement et de financement**

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, la Société a encaissé le solde restant de 285 \$ du principal des billets du VAC II, le solde restant de 7 \$ du principal du PCAC ainsi que le solde restant de 1 \$ de son placement dans d'autres billets, pour un produit totalisant 293 \$.

Le 16 décembre 2016, la Société a racheté une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$ au moyen du produit des billets du VAC II et de la trésorerie excédentaire.

En août 2017, la Société a conclu une opération à terme sur obligations de 137 \$ afin d'atténuer une partie de l'incidence potentielle de la hausse des taux d'intérêt sur le coût du refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 échéant le 19 avril 2018. La Société compte régler cette opération en trésorerie en avril 2018 et imputer le profit ou la perte éventuels à ce moment-là au coût du refinancement de ces billets.

#### **7. Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence**

Searidge est une société fermée spécialisée dans la conception de logiciels et de solutions technologiques adaptés aux exigences du contrôle de la circulation aérienne et des activités aéroportuaires

Le 28 avril 2017, la Société a vendu une partie de sa participation dans Searidge pour un produit de 4 \$. Du fait de la vente, la Société détient désormais 50 % des actions émises et en circulation de Searidge. La Société détenait auparavant 70 % des actions.

La Société a déterminé que sa participation de 50 % dans Searidge donne lieu à un contrôle conjoint, selon les modalités contractuelles de l'accord en vertu duquel les parties doivent accorder unanimement leur consentement aux décisions capitales portant sur les activités pertinentes. La Société a classé sa participation dans Searidge à titre de participation dans une coentreprise étant donné que la Société détient une participation dans l'actif net de Searidge fondée sur la forme juridique et la substance de l'accord.

Du fait de la vente, la Société a comptabilisé un profit de 7 \$ à l'état du résultat net (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres (produits) et charges (y compris l'impôt sur le résultat) »). Une tranche de 2 \$ de ce profit est classée à titre de profit réalisé et correspond à la portion de 20 % qui a été vendue, alors qu'une tranche de 5 \$ est classée à titre de profit latent relativement à la participation résiduelle de 50 % de la Société. La tranche de 5 \$ fait l'objet d'un report aux fins réglementaires jusqu'à ce qu'elle soit réalisée en trésorerie [se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net [à la perte nette) »].

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2017 et les notes afférentes à nos états financiers de l'exercice 2017 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Exercices clos les 31 août			
	2017	2016	Variation	%
Redevances de survol	676 \$	715 \$	(39) \$	(5) %
Redevances d'aérogare	488	485	3	1 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	84	84	–	– %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	46	49	(3)	(6) %
	1 294	1 333	(39)	(3) %
Remboursement au titre des redevances d'usage	(60)	–	(60)	(100) %
Total des redevances d'usage	1 234	1 333	(99)	(7) %
Autres produits	57	60	(3)	(5) %
	1 291 \$	1 393 \$	(102) \$	(7) %

Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les ventes liées à notre centre de conférence à notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Les produits pour l'exercice 2017 se sont établis à 1 291 \$, comparativement à 1 393 \$ pour l'exercice 2016. Cette baisse de 102 \$ est principalement attribuable à :

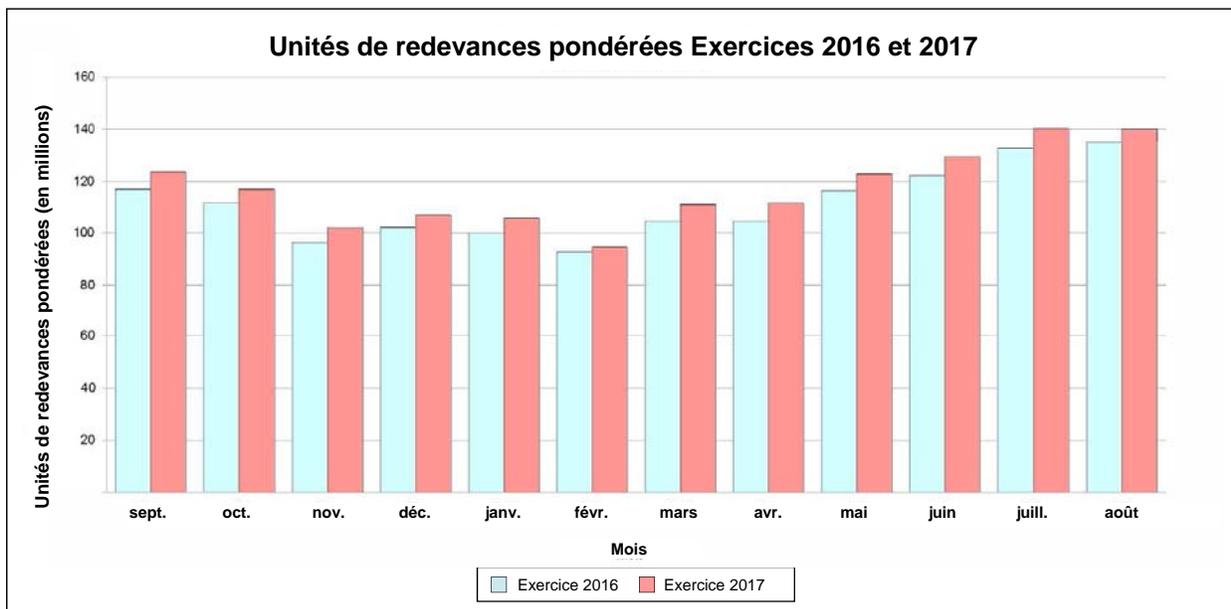
- une diminution de 39 \$ des produits tirés des redevances d'usage découlant de la baisse (de 7,6 % en moyenne) des redevances d'usage révisées qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016, facteur en partie contrebalancé par l'accroissement de 5,1 % des volumes de circulation aérienne au cours de l'exercice 2017;
- une autre baisse des produits tirés des redevances d'usage en raison d'un remboursement non récurrent aux clients de 60 \$, représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 au titre des services de navigation aérienne;
- une diminution de 3 \$ des autres produits en raison d'une baisse des produits tirés des contrats de services et de développement et des autres produits divers, en partie contrebalancée par l'augmentation des ventes liées au centre de conférence.

### Circulation aérienne

La circulation aérienne a augmenté de 5,1 % au cours de l'exercice 2017 comparativement à l'exercice 2016 (augmentation de 5,3 % compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile en février 2016). Cette augmentation est illustrée dans le graphique ci-après, qui présente la situation mensuelle de la circulation aérienne depuis septembre 2015.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

Le graphique qui suit indique les variations saisonnières de la circulation aérienne. Dans le graphique, les unités de redevances pondérées tiennent compte du nombre de vols, de la taille des aéronefs et des distances parcourues.



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies, les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales, les tendances démographiques et d'autres facteurs.

### Redevances d'usage<sup>2</sup>

Les barèmes de redevances d'usage sont tributaires de nos coûts, du niveau de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

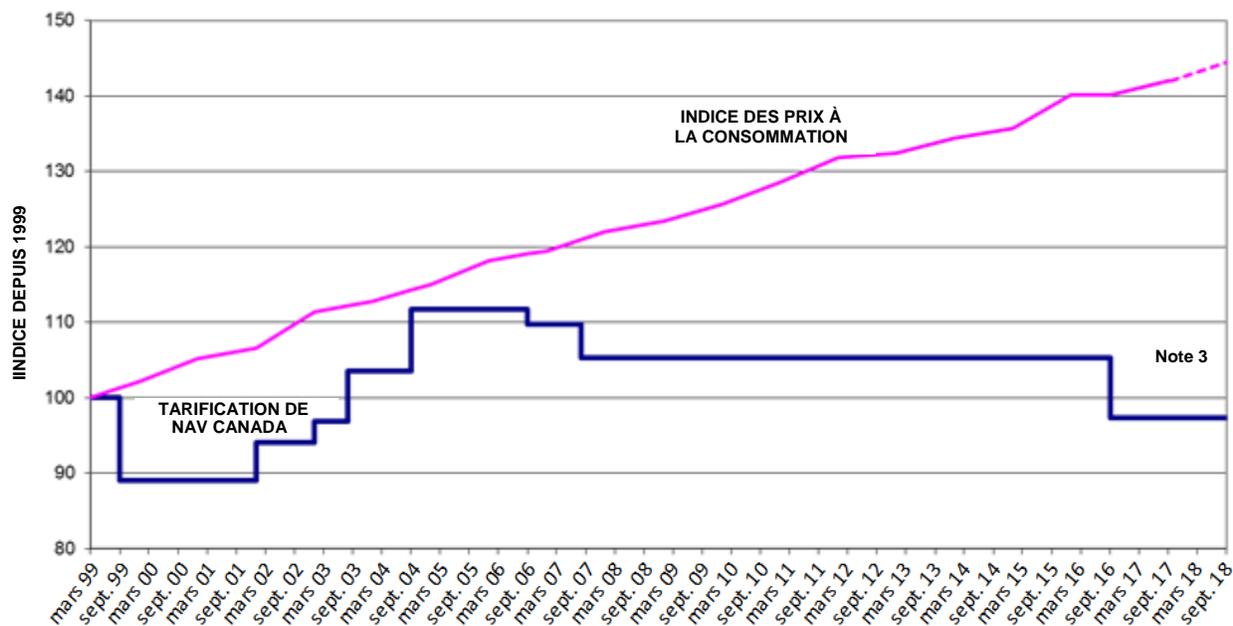
Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement ces coûts sans réduire les services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous continuons à mettre l'accent sur la gestion des coûts, l'amélioration de la productivité et la recherche de nouvelles sources de produits, soit la concession de licences, la vente de technologies ou autres. Cela nous aide à maintenir les redevances d'usage aux taux les plus bas possible tout en respectant nos obligations en matière de sécurité et de service.

<sup>2</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

Le graphique qui suit illustre l'évolution de nos niveaux de redevances d'usage au fil du temps. Le graphique montre aussi le changement aux redevances d'usage entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2017. En moyenne, les redevances d'usage au 31 août 2017 ont enregistré un recul d'environ 3 % depuis leur mise en œuvre complète en mars 1999, ce qui représente une augmentation inférieure à l'IPC depuis mars 1999 dans une mesure d'environ 46 points de pourcentage. Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, les redevances d'usage révisées sont de 3 % inférieures en moyenne à celles en vigueur au moment de leur mise en œuvre initiale selon le principe de recouvrement complet des coûts en mars 1999.

**COMPARAISON HISTORIQUE DES CHANGEMENTS DE REDEVANCES D'USAGE DE NAV CANADA<sup>1)</sup>  
AVEC L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION<sup>2)</sup>**



1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1<sup>er</sup> mars 1999.
2. Indice des prix à la consommation – augmentation présumée de 2,0 % pour 2017 et par la suite.
3. NAV CANADA a proposé un autre remboursement de 60 M\$, correspondant à une réduction de 4,6 % des tarifs, laquelle est en sus de la réduction de tarifs de 3,9 % prenant effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017 qui prolonge dans les faits la réduction temporaire de un an qui a expiré le 31 août 2017.

Comme le montre le graphique précédent, la Société n'a pas apporté d'augmentations globales à ses tarifs depuis l'exercice 2005; elle a par ailleurs instauré quatre réductions de tarifs depuis l'entrée en vigueur des tarifs en 1999. Le graphique montre également les redevances entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 (analysées plus bas).

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Sur une base trimestrielle, nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Le 11 août 2017, la Société a publié un avis décrivant la mise en œuvre de changements aux redevances d'usage. En raison de la vigueur actuelle du compte de stabilisation des tarifs et des perspectives financières favorables pour l'exercice 2017 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières »), les tarifs révisés, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017, ont baissé en moyenne de 3,5 % et mettent aussi en œuvre une réduction temporaire de un an de 0,4 % qui, dans les faits, prolonge la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % mise en œuvre à l'exercice précédent.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

La Société versera également à ses clients environ 60 \$ en guise de remboursement non récurrent, représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 au titre des services de navigation aérienne. La comptabilisation du remboursement a donné lieu à une baisse des produits et du compte de stabilisation des tarifs durant l'exercice 2017 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »). Le remboursement devrait être versé durant l'exercice 2018.

**Charges d'exploitation**

	Exercices clos les 31 août			
	2017	2016	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	925 \$	858 \$	67 \$	8 %
Services techniques	112	112	–	– %
Installations et entretien	72	70	2	3 %
Amortissements	147	141	6	4 %
Autres charges	74	57	17	30 %
	<u>1 330 \$</u>	<u>1 238 \$</u>	<u>92 \$</u>	<u>7 %</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 67 \$ par rapport à celles de l'exercice clos le 31 août 2016, en raison principalement de l'augmentation de 31 \$ du coût des prestations pour services rendus au cours de la période, de la hausse de 27 \$ des niveaux de rémunération et de l'augmentation de 12 \$ des charges liées aux heures supplémentaires, outre la charge de 11 \$ au titre de la compression relativement à l'élimination et au règlement des indemnités de cessation d'emploi versées aux employés visés par les conventions collectives conclues avec l'ACCTA, l'ASCAC et l'IPFPC comme il est indiqué à la rubrique « INTRODUCTION - Principales questions financières : Conventions collectives ». Ces augmentations de coûts ont été partiellement compensées par la baisse des avantages sociaux complémentaires de 11 \$ (compte non tenu des régimes de retraite), principalement en raison des résultats favorables en ce qui concerne les prestations d'ILD. La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à comptabiliser en charges le coût des services rendus au cours de la période et les cotisations sous forme de paiements spéciaux en trésorerie de la Société (selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation). Les cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ont baissé pour l'exercice clos le 31 août 2017 et un ajustement visant à réduire la charge de retraite pour la ramener au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation en trésorerie a été comptabilisé à titre d'augmentation nette des ajustements de report réglementaires (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite »).

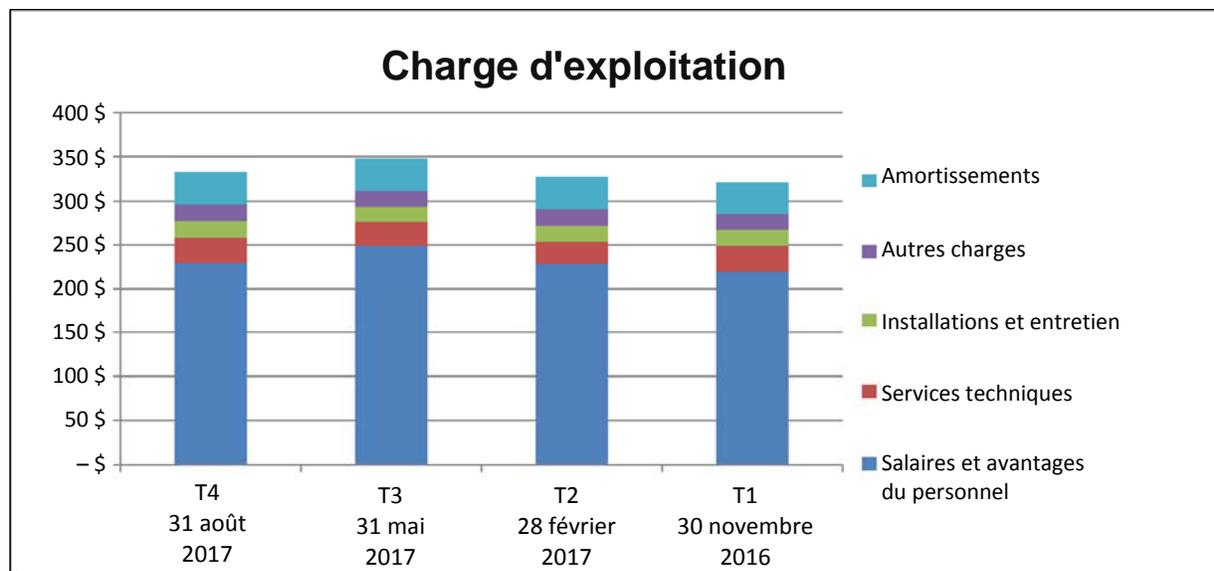
La dotation aux amortissements s'est accrue de 6 \$ à l'exercice 2017 des suites de la hausse du coût de base des immobilisations corporelles et incorporelles en regard de l'exercice 2016.

Les autres charges d'exploitation pour l'exercice clos le 31 août 2017 ont augmenté de 17 \$ en regard de l'exercice clos le 31 août 2016. L'augmentation est imputable à l'accroissement des frais de déplacement et des charges liées à la relocalisation, outre la hausse des honoraires. De surcroît, la Société avait encaissé un remboursement au titre des taxes à la consommation de 7 \$ précédemment payées durant l'exercice 2016 alors qu'en 2017, aucun remboursement en compensation de charges n'a été reçu.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Comme le montre le graphique présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.



L'accroissement des salaires et avantages du personnel au troisième trimestre de l'exercice 2017 en regard du deuxième trimestre de l'exercice 2017 est attribuable principalement à la charge au titre de la compression de 9 \$ comptabilisée à l'élimination volontaire et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés visés par la convention collective conclue avec l'ACCTA. Au quatrième trimestre de 2017, la charge au titre de la compression a été portée à 11 \$. Les ajustements tiennent compte des choix faits par les employés représentés par l'ACCTA à cet égard, outre la charge au titre de la compression supplémentaire liée à l'élimination volontaire et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés représentés par l'ASCAC ainsi qu'à l'élimination volontaire et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés représentés par l'IPFPC.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

**Autres (produits) et charges (y compris l'impôt sur le résultat)**

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(3) \$	(2) \$	1 \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>			
VAC II, PCAC et autres placements	(15)	(9)	6
Placement sous forme d'actions privilégiées	(37)	(10)	27
	(52)	(19)	33
Total des produits financiers	(55)	(21)	34
Coût financier net lié aux avantages du personnel	55	43	(12)
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	80	93	13
Prime de remboursement	10	–	(10)
	90	93	3
Autres (profits) et pertes			
(Profits) et pertes de change	12	1	(11)
Profit réalisé à la vente de la participation dans une filiale	(2)	–	2
Profit latent à la vente de la participation dans une filiale	(5)	–	5
Quote-part de la perte nette d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1	–	(1)
Autres (profits) et pertes	1	–	(1)
	7	1	(6)
	97 \$	116 \$	19 \$
Charge d'impôt sur le résultat	14 \$	2 \$	(12) \$

<sup>1)</sup> La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net s'est accrue de 33 \$ comparativement à l'exercice 2016 en raison de la comptabilisation d'ajustements de la juste valeur positifs des billets du VAC II, du PCAC et d'autres placements de 14 \$ pour l'exercice 2017, comparativement à des ajustements de la juste valeur positifs de 8 \$ pour l'exercice 2016. Des ajustements de la juste valeur positifs du placement sous forme d'actions privilégiées de 26 \$ ainsi que des produits de dividendes de 11 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice 2017, comparativement à des produits de dividendes de 10 \$ pour l'exercice 2016.

L'augmentation de 12 \$ du coût financier net lié aux avantages du personnel pour l'exercice 2017 est essentiellement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts liés aux régimes de retraite par rapport à l'exercice 2016, partiellement contrebalancée par la hausse des charges financières liées aux régimes de retraite.

La baisse de 3 \$ des autres charges financières pour l'exercice 2017 s'explique par la baisse de 13 \$ des charges d'intérêts sur la dette à long terme attribuable à l'encours moins élevé de la dette pour l'exercice 2017 par rapport à l'exercice 2016, facteurs partiellement contrebalancés par la prime de remboursement de 10 \$ liée au remboursement anticipé d'une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

D'autres pertes de 7 \$ ont été comptabilisées pour l'exercice 2017 comparativement à une perte de 1 \$ pour l'exercice 2016. La variation est principalement attribuable à la comptabilisation de pertes de change latentes de 12 \$ sur le placement dans Aireon au cours de l'exercice 2017 en raison de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, en regard de 1 \$ pour l'exercice 2016. Ces pertes ont été compensées par les profits réalisés de 2 \$ et les profits latents de 5 \$ à la vente d'une partie de la participation de la Société dans Searidge au cours de l'exercice 2017.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 12 \$ au cours de l'exercice 2017 en regard de l'exercice 2016, principalement du fait de l'accroissement de la charge d'impôt sur le résultat futur liée au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société.

**Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)**

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	Variation
Compte de stabilisation des tarifs	38 \$	(88) \$	126 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	127	61	66
Autres avantages du personnel	(1)	(3)	2
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(25)	(9)	(16)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(4)	–	(4)
Impôt sur le résultat	14	1	13
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	<u>150 \$</u>	<u>(37) \$</u>	<u>187 \$</u>

Les mouvements du compte de stabilisation des tarifs sont décrits dans le tableau figurant plus loin à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

Pour l'exercice clos le 31 août 2017, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite a augmenté de 66 \$ comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice 2016. Les ajustements réglementaires apportés afin d'ajuster la charge de retraite totale au niveau des cotisations aux régimes de retraite à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs se sont établis à 127 \$ pour l'exercice 2017, comparativement à 61 \$ pour l'exercice 2016. Le report réglementaire lié aux cotisations aux régimes de retraite de 127 \$ pour l'exercice 2017 comprend des cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité qui devraient être recouvrées d'ici l'exercice clos le 31 août 2020. Notre stratégie consiste à recouvrer les cotisations au titre de services rendus au cours de la période durant l'année en cours.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages du personnel a crû de 2 \$ au cours de l'exercice 2017 par rapport à l'exercice 2016, en raison principalement de la charge de 11 \$ au titre de la compression relativement à la réduction et au règlement des indemnités de cessation d'emploi versées aux employés visés par les conventions collectives conclues avec l'ACCTA, l'ASCAC et l'IPFPC, outre l'augmentation de 2 \$ relativement aux prestations au titre des congés de maladie cumulatifs sans acquisition de droits, facteurs en partie contrebalancés par la baisse de 10 \$ essentiellement attribuable au report de résultats favorables au titre des prestations d'ILD. En ce qui concerne les cotisations au régime d'ILD, notre mode de recouvrement consiste à recouvrer les cotisations en trésorerie annuelles aux régimes de la Société. Notre approche à l'égard des prestations au titre des congés de maladie cumulatifs sans acquisition de droits consiste à recouvrer les prestations au titre des congés de maladie lorsqu'elles sont utilisées et payées en trésorerie. Les congés de maladie cumulatifs avec acquisition de droits sont recouverts dans la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent des services. Les réévaluations des autres avantages postérieurs à la retraite et les prestations complémentaires de retraite sont recouvrées sur la période moyenne de service prévue des participants aux régimes.

L'augmentation de 16 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement sous forme d'actions privilégiées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 est essentiellement attribuable à l'accroissement du report réglementaire des ajustements favorables de la juste valeur de 27 \$, en partie compensé par la hausse de 11 \$ des pertes de change latentes en raison de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. L'incidence sur le résultat net liée au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est différée jusqu'à la réalisation en trésorerie, soit au moment de la réception du dividende, après impôt.

Le mouvement net du compte de report réglementaire au titre de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence a trait au report du profit latent de 5 \$ à l'égard de la participation résiduelle de 50 % de la Société dans Searidge, contrebalancé en partie par la quote-part de l'actif net revenant à la Société. L'incidence sur le résultat net liée à la participation de la Société dans Searidge est reportée jusqu'à ce que le profit ou la perte soit réalisé en trésorerie, après impôt.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre de l'impôt sur le résultat comprend le report des passifs d'impôt futur liés au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société ainsi qu'à sa participation résiduelle de 50 % dans Searidge. L'accroissement de 13 \$ au cours de l'exercice 2017 par rapport à l'exercice 2016 tient compte d'une hausse du passif d'impôt futur de 12 \$ relativement au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et de 1 \$ relativement à la participation dans Searidge.

Le compte de report réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées est comparable à celui de l'exercice 2016. Le mode de recouvrement des opérations de couverture portant sur les taux d'intérêt consiste à différer l'incidence jusqu'à ce que le titre d'emprunt soit émis et à comptabiliser les profits ou les pertes réalisés sur la période au cours de laquelle l'instrument d'emprunt a été couvert, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

**Mouvements du compte de stabilisation des tarifs**

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 8 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2017. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	169 \$	81 \$	88 \$
Écart par rapport aux prévisions			
Produits supérieurs aux prévisions	56	38	18
Charges d'exploitation (supérieures) inférieures aux prévisions	(28)	20	(48)
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(25)	3	(28)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	57	(4)	61
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	60	57	3
Remboursement au titre des redevances d'usage	(60)	-	(60)
Ajustement approuvé initial	(38)	31	(69)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(38)	88	(126)
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	131 \$	169 \$	(38) \$

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Le recul de 38 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 s'explique avant tout par ce qui suit :

- le remboursement non récurrent de 60 \$ aux clients, représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 au titre des services de navigation aérienne;
- l'ajustement approuvé initial de 38 \$, qui représente la perte nette prévue au moment où le budget de l'exercice 2017 a été approuvé;
- les charges d'exploitation excédant de 28 \$ les prévisions en raison surtout d'une augmentation des charges au titre des salaires et avantages du personnel en raison de la hausse du coût des services rendus au cours de la période du fait de la baisse de 50 points de base du taux d'actualisation en regard de son niveau au moment de l'approbation du budget de l'exercice 2017, de la charge de 11 \$ au titre de la compression relativement à l'élimination et au règlement des indemnités de cessation d'emploi versées aux employés visés par les conventions collectives conclues avec l'ACCTA, l'ASCAC et l'IPFPC, outre la hausse des charges liées aux heures supplémentaires, facteurs en partie compensés par l'accroissement des charges liées aux services techniques ainsi qu'aux installations et à l'entretien;
- les autres (produits) et charges supérieurs de 25 \$ aux prévisions du fait des pertes de change de 12 \$, la charge d'impôt futur supérieure de 12 \$ aux prévisions et la prime de remboursement de 10 \$, facteurs en partie compensés par le profit de 7 \$ à la vente d'une partie de la participation de la Société dans Searidge et les ajustements favorables de la juste valeur supérieurs de 4 \$ aux prévisions;

partiellement compensés par ce qui suit :

- le mouvement net de 57 \$ des comptes de report réglementaires, soit une variation plus favorable que les prévisions, principalement en raison de ce qui suit :
  - un solde créditeur au titre du compte de report réglementaire pour les régimes de retraite supérieur de 34 \$ aux prévisions, en raison d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation par rapport au moment où le budget de l'exercice 2017 a été approuvé;
  - un solde créditeur au titre du compte de report réglementaire pour l'impôt futur lié au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et à la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode la mise en équivalence supérieurs de 13 \$ aux prévisions;
  - un solde créditeur au titre du compte de report réglementaire visant des allocations de retraite de 11 \$ qui n'était pas prévu au budget en raison du report de la perte au titre de la compression comptabilisée à l'élimination et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés visés par les conventions collectives conclues avec l'ACCTA, l'ASCAC et l'IPFPC;
  - un solde créditeur net au titre du compte de report réglementaire pour le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, principalement en raison des pertes de change latentes imputables à la fluctuation du dollar canadien en regard du dollar américain;

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

partiellement compensés par ce qui suit :

- un solde débiteur au titre du compte de report réglementaire de 8 \$ en vue d'ajuster la charge liée aux prestations d'ILD par rapport aux cotisations en trésorerie annuelles au titre des exigences de capitalisation du régime d'ILD étant donné que les cotisations au régime sont supérieures à la charge liées aux prestations;
- un solde débiteur au titre du compte de report réglementaire de 5 \$ afin de reporter l'incidence sur le résultat net de la participation de la Société dans Searidge, incidence qui n'était pas prévue au budget;
- les produits excédant de 56 \$ les prévisions, avant l'inscription du remboursement, en raison d'une augmentation de 5,1 % de la circulation aérienne.

#### Autres éléments du résultat global

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	Variation
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	209 \$	(492) \$	701 \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(209)	492	(701)
	—	—	—
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans le résultat net	1	—	1
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	38	(95)	133
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(39)	95	(134)
	—	—	—
Total des autres éléments du résultat global	— \$	— \$	— \$

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Les profits de 209 \$ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour l'exercice clos le 31 août 2017 découlent principalement de gains actuariels de 121 \$ attribuables à une augmentation de 20 points de base du taux d'actualisation, qui est passé de 3,40 % au 31 août 2016 à 3,60 %, au rendement des actifs des régimes supérieur de 64 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2016 et au montant de 24 \$ attribuable à l'évolution favorable des obligations au titre des prestations définies. En ce qui concerne l'exercice 2016, les pertes à la réévaluation de 492 \$ sont attribuables essentiellement à des pertes actuarielles de 858 \$, en raison d'une diminution de 70 points de base du taux d'actualisation, qui est passé de 4,10 % au 31 août 2015 à 3,40 %, facteur en partie compensé par l'augmentation de 265 \$ du rendement des actifs des régimes par rapport au rendement attendu selon le taux d'actualisation, les gains actuariels de 63 \$ découlant des changements démographiques et les gains actuariels de 37 \$ découlant de l'évolution favorable des obligations au titre des prestations définies.

Au cours de l'exercice 2017, des ajustements de la juste valeur positifs de 38 \$ ont été inscrits surtout à l'égard des couvertures de taux d'intérêt de la Société liées au refinancement d'instruments d'emprunt qui arriveront à échéance à l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2016, des ajustements de la juste valeur négatifs de 44 \$ avaient été inscrits au titre de ces couvertures de taux d'intérêt. De plus, au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2016, la Société a réglé en trésorerie les couvertures de taux d'intérêt liées au refinancement des instruments d'emprunt arrivés à échéance en février 2016. Une perte de 51 \$ sur les swaps de taux d'intérêt à terme a été inscrite dans les autres éléments du résultat global et est reclassée dans le résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur le terme de 30 ans des billets d'obligation générale de série BMT 2016-1.

#### **Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs**

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », les membres du conseil tiennent compte des besoins financiers actuels et futurs de la Société lors de l'établissement des redevances d'usage ainsi que

- a) du solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible;
- b) du recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible ainsi que la mesure dans laquelle la charge de retraite réglementaire cumulative est inférieure aux cotisations.

	31 août 2017	31 août 2016	Variation
a) Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	131 \$	169 \$	(38) \$
Écarts de la juste valeur des placements dans du PCAC	–	11	(11)
Écart de la valeur nominale des billets du VAC II de catégorie A-2 au moment de leur achat au cours de l'exercice 2011	–	3	(3)
Provisions pour pertes sur créances sur les placements dans du PCAC	–	–	–
Tranche non liée au crédit des écarts de la juste valeur par rapport à la valeur nominale, montant net	–	14	(14)
Solde « notionnel » du compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>	131	183	(52)
Solde cible du compte de stabilisation des tarifs <sup>2)</sup>	(101)	(100)	(1)
Excédent du compte de stabilisation des tarifs par rapport à son solde cible	(A) 30 \$	83 \$	(53) \$
b) Excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(53)	(136)	83
Solde créditeur réglementaire - recouvrement de cotisations	9	136	(127)
Charge réglementaire cumulative inférieure aux cotisations	(B) (44) \$	– \$	(44) \$
Montant (à recouvrer) à rembourser au fil du temps au moyen de l'établissement des tarifs	(A+B) (14) \$	83 \$	(97) \$

Au 31 août 2016, le montant à rembourser au fil du temps au moyen de l'établissement des tarifs était de 83 \$. Au 31 août 2017, le montant à recouvrer au fil du temps au moyen de l'établissement des tarifs est de 14 \$.

<sup>1)</sup> En raison de l'encaissement, au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2017, du restant du produit des placements dans du PCAC arrivés à échéance, il n'est plus nécessaire d'ajuster de façon « théorique » le solde du compte de stabilisation des tarifs.

<sup>2)</sup> L'objectif à long terme quant au solde créditeur cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) et charges, compte tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Le solde cible de ce compte s'établissait à 101 \$ pour l'exercice 2017.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

### Perspectives financières<sup>3</sup>

Le statut de la Société, en tant que société privatisée, sans capital social, à laquelle les parties prenantes clés participent, sans détenir aucun contrôle, constitue une des principales forces de notre modèle. Nos résultats financiers illustrent le succès de ce modèle et nos efforts résolus pour conserver notre position de chef de file du secteur d'activité à l'échelle mondiale.

Notre réussite est attestée par le niveau de sécurité et de service que nous assurons, par les mesures que nous prenons pour contrôler les coûts tout en améliorant la productivité et par la modernisation fructueuse et continue du SNA. Grâce à ces mesures et à la croissance des volumes de circulation aérienne, la Société a réalisé une performance financière positive au cours des derniers exercices. Cette performance financière a permis à la Société d'éviter des hausses de tarifs globales au cours des 13 dernières années et de les réduire à quatre reprises au cours de cette période.

La situation économique et politique à l'échelle mondiale pourrait changer rapidement. Bien que nous demeurions optimistes quant aux perspectives à long terme de l'aviation et de la croissance de la circulation aérienne, nous sommes préparés à faire face à de nouvelles situations et nous continuerons à assurer un suivi continu de nos obligations financières.

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2018 avant la stabilisation des tarifs, ainsi que les résultats comparatifs pour l'exercice 2017.

	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation	%
<b>Avant la stabilisation des tarifs</b>				
Produits	1 392 \$	1 291 \$	101 \$	8 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 408	1 329	79	6 %
Bénéfice net (perte nette) avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	<u>(16) \$</u>	<u>(38) \$</u>	<u>22 \$</u>	

### Produits

Les produits pour l'exercice 2018 devraient augmenter d'environ 7,8 % ou 101 \$ par rapport aux produits de 1 291 \$ enregistrés à l'exercice 2017. Pour l'exercice 2018, aucun remboursement au titre des redevances d'usage ne contrebalancera les produits comme cela a été le cas au 31 août 2017 et la croissance prévisionnelle de la circulation aérienne est de 4,2 %. Comme il est indiqué à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Circulation aérienne et redevances d'usage », les redevances révisées, qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017, prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % mise en œuvre à l'exercice 2017.

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2017, nous avons présenté des produits prévus de 1 292 \$ pour l'exercice 2017, ce qui est comparable aux produits réels.

<sup>3</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

**Charges d'exploitation et autres (produits) et charges**

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2018 devraient se chiffrer à 1 408 \$. Il s'agit d'une augmentation de 5,9 % ou 79 \$ comparativement à l'exercice 2017, attribuable aux facteurs suivants :

- des niveaux de rémunération plus élevés;
- des exigences d'exploitation accrues dans les domaines de la prestation de services techniques et de services d'entretien des installations et systèmes;
- la diminution des ajustements de la juste valeur positifs à l'égard des placements;
- l'incidence de l'inflation;

partiellement contrebalancés par :

- une diminution des charges financières en raison de la baisse du niveau de la dette à l'exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017;
- une baisse de la charge de retraite réglementaire prévue en raison de la diminution des cotisations aux régimes de retraite versées en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur lesquelles est fondée la charge de retraite réglementaire (présentée dans l'état du résultat global à titre de hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période au titre des régimes de retraite et du coût financier net, hausse plus que compensée par l'augmentation du compte de report réglementaire).

À l'échelle de la Société, nos efforts demeurent axés sur les mesures d'économie respectueuses de la sécurité, laquelle est notre première priorité. Nos efforts visent à gérer l'effectif et les dépenses discrétionnaires, et nous poursuivrons la mise en œuvre de projets et de mesures efficaces visant l'amélioration de nos processus.

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2017, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 332 \$ pour l'exercice 2017. Bien que ce montant soit comparable aux résultats réels, les résultats de l'exercice 2017 tiennent compte de la baisse des autres charges financières, de la diminution de la charge liée aux avantages complémentaires (compte non tenu de la charge de retraite) du fait de l'évolution favorable du régime d'ILD de la Société et des pertes de change latentes à l'égard du placement en actions privilégiées d'Aireon de la Société en regard des profits prévus. La baisse de la charge liée aux avantages complémentaires et la variation des pertes de change latentes ont été compensées par la comptabilité des activités à tarifs réglementés.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

### Flux de trésorerie

Compte tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui sont prévus pour l'exercice 2018, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, diminuer pour passer de 222 \$ au 31 août 2017 à 74 \$ au 31 août 2018. Ces perspectives en matière de trésorerie sont fondées sur des entrées de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation de 78 \$, déduction faite du remboursement de 60 \$ aux clients au titre des redevances d'usage et du règlement estimatif de 44 \$ au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi, facteurs compensés en partie par des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement et de financement de 160 \$ et de 66 \$, respectivement. Les activités d'investissement comprennent des sorties de trésorerie aux fins de dépenses d'investissement de 164 \$, contrebalancées en partie l'encaissement d'impôt à recevoir de 4 \$. Les sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement comprennent essentiellement un montant de 375 \$ au titre du remboursement de la dette à long terme, en partie compensé par l'émission de billets à moyen terme de 275 \$, la libération d'un montant de 25 \$ à partir du fonds de réserve pour le service de la dette et le produit net découlant d'emprunts bancaires de 11 \$. Comme il est mentionné ci-après, la Société dispose actuellement de sources de financement adéquates lui permettant de répondre à tous ses besoins prévus en matière de flux de trésorerie.

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2017, nous avons présenté une situation de trésorerie prévue de 207 \$ à la clôture de l'exercice 2017. La hausse de 15 \$ de notre situation de trésorerie à la clôture de l'exercice 2017 est essentiellement imputable à la baisse de 10 \$ des dépenses d'investissement et à la majoration de 4 \$ des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation en regard des prévisions.

### Compte de stabilisation des tarifs

Tel qu'il est indiqué plus haut, la Société a mis en œuvre des révisions à ses redevances d'usage, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017, qui prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % mise en œuvre à l'exercice 2017.

La Société prévoit actuellement que le compte de stabilisation des tarifs affichera un solde créditeur de 115 \$ à la clôture de l'exercice 2018, en raison des montants estimés suivants : produits de 1 392 \$ et total des charges d'exploitation et autres (profits) pertes (y compris les autres ajustements réglementaires) de 1 408 \$ (avant la stabilisation des tarifs). Le solde cible du compte de stabilisation des tarifs pour l'exercice 2018 est fixé à 104 \$.

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2017, nous avons prévu un solde créditeur au titre du compte de stabilisation des tarifs de 129 \$ à la clôture de l'exercice 2017, ce qui est comparable au solde réel de 131 \$ au 31 août 2017.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

### Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de 12 mois close le 31 août 2017, la Société a atteint le seuil de rentabilité. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 90 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les intérêts s'est établi à 90 \$, ce qui correspond à nos exigences en matière d'intérêts pour l'exercice et atteint notre cible de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 147 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 2,63 fois notre exigence en matière d'intérêts pour cette période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs), avant les charges d'intérêts et les amortissements, divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 31 août 2017, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

### Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises et les régimes de retraite agréés de son personnel. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, les montants totaux que nous avons versés, directement ou indirectement, à ces parties liées se sont chiffrés à 149 \$ (127 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016) et ils avaient essentiellement trait à des cotisations aux régimes de retraite agréés de la Société de 135 \$ (112 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016). Les montants reçus ou à recevoir de ces parties liées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 ont totalisé 26 \$ (28 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016), essentiellement en raison du remboursement de certains coûts liés aux régimes de retraite de la Société et du dividende accumulé sur le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. Au 31 août 2017, la Société avait des débiteurs de 1 \$ (3 \$ au 31 août 2016) et des dividendes à recevoir d'Aireon de 32 \$ (25 \$ au 31 août 2016). Au 31 août 2017, la Société avait un prêt à long terme de 2 \$ à recevoir de Searidge. Il y a lieu de se reporter à la note 21 afférente à nos états financiers de l'exercice 2017 pour obtenir de plus amples renseignements.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Informations financières trimestrielles (non audité)**

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2017	T3 31 mai 2017	T2 28 février 2017	T1 30 novembre 2016
Produits	331 \$	332 \$	296 \$	332 \$
Charges d'exploitation	333	348	328	321
Autres (produits) et charges	44	16	15	22
	(46)	(32)	(47)	(11)
Charge d'impôt sur le résultat	5	3	5	1
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(51)	(35)	(52)	(12)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	46	2	(3)	(7)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	47	25	21	19
	93	27	18	12
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	42 \$	(8) \$	(34) \$	– \$

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2016	T3 31 mai 2016	T2 29 février 2016	T1 30 novembre 2015
Produits	405 \$	337 \$	309 \$	342 \$
Charges d'exploitation	316	319	307 \$	296 \$
Autres (produits) et charges	27	34	25 \$	30 \$
	62	(16)	(23)	16
Charge d'impôt sur le résultat	1	–	1 \$	– \$
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	61	(16)	(24)	16
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(32)	(16)	(19) \$	(21) \$
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	20	24	4 \$	3 \$
	(12)	8	(15)	(18)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	49 \$	(8) \$	(39) \$	(2) \$

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

### Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été. Le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche généralement une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La circulation aérienne au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017 a été supérieure de 5,0 % en moyenne à celle du quatrième trimestre de l'exercice 2016. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la Société a instauré des redevances d'usage révisées, entraînant des réductions de 7,6 % en moyenne. En outre, au quatrième trimestre de 2017, la Société a comptabilisé un remboursement aux clients de 60 \$ au titre des redevances d'usage.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice. L'augmentation des charges d'exploitation au troisième trimestre de 2017 est attribuable principalement à la charge liée à la compression imputée aux salaires et avantages du personnel du fait de l'élimination volontaire et du règlement des indemnités de cessation d'emploi pour les employés visés par la convention collective conclue avec l'ACCTA.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations de la juste valeur des instruments de couverture;
- les variations du coût financier net lié aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

Nous établissons nos taux de redevances d'usage de base de manière à atteindre le seuil de rentabilité dans l'état du résultat net sur une base annuelle au point de vue financier, après avoir pris en compte les ajustements réglementaires. L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement et pour regarnir notre fonds de roulement, au besoin. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Au 31 août 2017, nous disposons de trésorerie et équivalents de trésorerie de 222 \$ ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 190 \$, dont une tranche de 411 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

**Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2017**

	Exercices clos les 31 août		
	2017	2016	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation	143 \$	246 \$	(103) \$
Investissement	98	(99)	197
Financement	(135)	(259)	124
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	<b>106</b>	<b>(112)</b>	<b>218</b>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(3)	1	(4)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>103</b>	<b>(111)</b>	<b>214</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	119	230	(111)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>222 \$</b>	<b>119 \$</b>	<b>103 \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)</b>			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	143 \$	246 \$	(103) \$
Dépenses d'investissement <sup>1)</sup>	(157)	(128)	(29)
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>1)</sup>	(36)	–	(36)
Paiement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées <sup>1)</sup>	(5)	–	(5)
Produit provenant de la vente de la participation dans une filiale <sup>1)</sup>	4	–	4
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(51) \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>(169) \$</b>

<sup>1)</sup> Se reporter aux tableaux des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2017.

Tel qu'il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 103 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017, et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 51 \$. Il s'agit là d'une mesure non conforme aux PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement ainsi que les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet de mesurer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont baissé de 103 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017 par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 août 2016, principalement en raison d'une baisse de 50 \$ des montants reçus au titre des redevances d'usage, d'une hausse de 45 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs et des versements de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité, facteurs en partie contrebalancés par une réduction de 20 \$ des paiements spéciaux au titre de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, de la diminution de 9 \$ des paiements d'intérêt et de la hausse de 7 \$ des autres montants reçus.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 août 2017 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 98 \$ en regard de sorties de trésorerie de 99 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, nous avons encaissé un produit de 293 \$ tiré des billets du VAC II, des autres billets et du PCAC restructuré, contre 3 \$ durant l'exercice clos le 31 août 2016. En outre, la Société a reçu un produit de 4 \$ tiré de la vente d'une partie de sa participation dans Searidge. Ces entrées de trésorerie ont été contrebalancées en partie par l'affectation d'un montant de 157 \$ dans des projets d'immobilisations (à l'exclusion des intérêts inscrits à l'actif) en regard de 128 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016. En outre, nous avons consacré un montant supplémentaire de 36 \$ dans un placement sous forme d'actions privilégiées et avons effectué un paiement d'impôt sur le résultat de 5 \$ relativement à ce placement. Au cours de l'exercice 2016, la Société a encaissé des paiements de taxe sur les intrants à recouvrer de 26 \$ à la résiliation de l'opération transfrontalière, alors qu'aucun paiement analogue n'a été effectué au cours de l'exercice 2017.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 août 2017 se sont chiffrées à 135 \$, contre 259 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016. Les sorties de trésorerie sont imputables au remboursement anticipé d'une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$ au prix de remboursement de 110 \$ et au remboursement de principal annuel de 25 \$ sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

Pour l'exercice clos le 31 août 2016, notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie a reculé de 111 \$, du fait surtout du remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 de 450 \$, du paiement de 51 \$ en vue de régler des swaps de taux d'intérêt, des investissements dans des projets d'immobilisations de 128 \$ (à l'exclusion des intérêts inscrits à l'actif) et du remboursement de principal annuel de 25 \$ sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Ces sorties de trésorerie ont été partiellement compensées par l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 de 250 \$ (248 \$ déduction faite des coûts de transaction), les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 246 \$, l'encaissement des paiements de taxe sur les intrants à recouvrer de 26 \$ à la résiliation de l'opération transfrontalière et le prélèvement de 19 \$ sur l'excédent de fonds du fonds de réserve pour le service de la dette.

### Liquidités et stratégie de financement

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et sont garantis en vertu d'un acte de fiducie cadre (l'« acte de fiducie cadre ») selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 000 \$. L'acte de fiducie cadre prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct (l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'acte de fiducie cadre. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'acte de fiducie cadre. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'acte de fiducie cadre. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'acte de fiducie cadre viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

Les emprunts effectués aux termes de l'acte de fiducie cadre sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'acte de fiducie cadre. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison. La Société a également un prospectus préalable de base en vigueur qui est valide jusqu'au 6 décembre 2017.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 31 août 2017, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes <sup>1),2)</sup>	675 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	515
Total des facilités de crédit disponibles	1 190
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	477
Moins les lettres de crédit en cours à d'autres fins <sup>2)</sup>	12
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	701
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>3)</sup>	290
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	411 \$

- 1) La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 \$ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2019 et le 12 septembre 2021. Après le 31 août 2017, ces dates d'échéance ont été reportées au 12 septembre 2020 et au 12 septembre 2022. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. Une commission d'utilisation est également exigible pour les emprunts supérieurs à 25 % du montant disponible. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2017, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.
- 2) Au 31 août 2017, un montant de 12 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée (y compris des lettres de crédit d'une valeur de 3 \$ émises pour le compte de Searidge). En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 \$.
- 3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes, lesquelles totalisent 515 \$ et arriveront à échéance le 31 décembre 2017, sauf si elles sont prorogées. Au 31 août 2017, une tranche de 477 \$ a été prélevée aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.
- 4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
**(en millions de dollars)**

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2017	31 août 2016
<b>DETTE À LONG TERME</b>		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	500 \$	525 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 100	1 200
	<u>1 600</u>	<u>1 725</u>
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés	(5)	(6)
Total des obligations et billets à payer	1 595	1 719
Moins la partie courante	(375)	(25)
Total des prêts et emprunts non courants	<u>1 220 \$</u>	<u>1 694 \$</u>
<b>LIQUIDITÉS (exclusion faite des billets du VAC II, du PCAC restructuré et des autres billets présentés plus bas)</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	222 \$	119 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette	95	94
	<u>317 \$</u>	<u>213 \$</u>
Capacité d'emprunt consentie inutilisée <sup>1)</sup>	<u>701 \$</u>	<u>716 \$</u>
<b>BILLETS DU VAC II, PCAC RESTRUCTURÉ ET AUTRES BILLETS</b>		
Valeur nominale <sup>2)</sup>	– \$	293 \$
Écart de la juste valeur par rapport à la valeur nominale	–	(14)
	<u>– \$</u>	<u>279 \$</u>

<sup>1)</sup> Une tranche de 411 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (446 \$ au 31 août 2016).

<sup>2)</sup> Un produit de 293 \$ a été encaissé durant l'exercice clos le 31 août 2017.

### Cotes de crédit

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
DBRS Limited (« DBRS »)	AA	AA (faible)	Stable
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Le 13 septembre 2017, DBRS a publié un communiqué de presse dans lequel elle confirmait les cotes de crédit et la perspective accordées à la Société. DBRS a affirmé que « le profil de crédit de la Société est appuyé par un cadre d'exploitation solide, des conditions de circulation vigoureuses et une dette en recul; toutefois, les déficits des régimes de retraite demeurent considérables tandis que les importantes diminutions des redevances d'usage devraient réduire le ratio de couverture du service de la dette à un niveau que DBRS considère comme incompatible avec la cote de crédit, bien que ce ne soit que pour une année ».

Dans son rapport, DBRS a cité les forces suivantes de la Société comme des facteurs déterminants de la cote accordée :

- un monopole légiféré à l'égard de services essentiels;
- un droit prévu par la loi d'établir les tarifs dans les limites du cadre connexe;
- l'excellente capacité de recouvrement des paiements;
- la structure tarifaire concurrentielle;
- un fonds de réserve pour éventualités appréciable.

DBRS a également noté les enjeux suivants en ce qui concerne la Société :

- les risques inhérents au transport aérien;
- un important déficit de capitalisation des régimes de retraite;
- le caractère essentiel des services limitant la capacité de comprimer les coûts;
- une approche d'établissement des tarifs anticyclique.

Le 27 mars 2017, Standard & Poor's (« S&P ») a publié un communiqué de presse dans lequel elle confirmait les cotes de crédit et la perspective stable accordées à la Société. Le communiqué de presse établissait que la solidité de la Société en matière de crédit est le reflet de la position de monopole qu'elle occupe à l'égard d'un service de transport essentiel, de la capacité légiférée de celle-ci de prélever des redevances auprès des compagnies aériennes pour s'acquitter de ses obligations financières et de ses solides ratios de couverture du service de la dette (« RCSD »). De l'avis de S&P, les faiblesses de la Société se résument à une forte dette qui diminue, à son exposition au risque lié à la demande de voyages aériens et à l'important déficit de solvabilité au titre des régimes de retraite.

S&P a précisé « qu'elle s'attend à ce que la diminution des tarifs de la Société se traduise par une érosion temporaire de sa performance financière » S&P a ajouté que « néanmoins, elle estime que son profil financier s'améliorera dès le début de l'exercice 2019 en raison de l'accroissement de la circulation et de la stabilité des niveaux de tarifs ». Par ailleurs, S&P a mentionné qu'elle croyait que la situation de trésorerie de la Société était adéquate, mais elle a souligné qu'elle s'attendait à ce que « NAV CANADA accroisse sa capacité visée par des lettres de crédit pour répondre à toute exigence de capitalisation des régimes de retraite supplémentaire, lui permettant ainsi de conserver une capacité d'emprunt non affecté relativement stable au cours des deux prochaines années. »

S&P a noté que le monopole légiféré à perpétuité de la Société s'étend à la navigation aérienne civile dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada et a précisé que « par conséquent, ses volumes de circulation aérienne ne sont pas tributaires d'une seule région, mais du pays au complet et de l'espace aérien international assigné par convention au contrôle du Canada. S&P estime donc que la région desservie par les services de la Société est plus vaste que celle des exploitants d'aéroport, ce qui entraîne une plus grande stabilité des flux de trésorerie dont elle dispose pour acquitter ses obligations au titre du service de la dette. »

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Le 27 février 2017, Moody's a publié un avis de crédit établissant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. Moody's a relevé les forces suivantes du profil de crédit de la Société :

- infrastructures essentielles pour le système de transport aérien au Canada;
- monopole fournissant des services de navigation aérienne civile sur une très vaste étendue de l'espace aérien;
- pouvoir légiféré d'établir des tarifs et de percevoir des redevances et frais, selon les besoins, permettant de satisfaire les exigences financières, ce qui assure un bon niveau de prévisibilité des flux de trésorerie;
- intensification continue de la forte circulation;
- programme de dépenses d'investissement réalisable.

Moody's a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- régime de retraite à prestations définies qui nécessite des appels de fonds récurrents;
- périodes où le ratio de couverture du service de la dette est faible du fait que la Société effectue des retraits depuis son compte de stabilisation des tarifs.

Moody's a affirmé que « la cote de perspective stable accordée tient compte du fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA soit prudente et qu'elle considère l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs, et qu'elle procède à l'augmentation des tarifs nécessaire en cas d'absence de l'intensification attendue de la circulation »

La cote de crédit d'un titre ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres; elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La notice annuelle de l'exercice 2017 de la Société contient davantage de renseignements sur les cotes de crédit attribuées, notamment la justification de chaque agence de notation à l'égard de la cote attribuée.

Nous sommes également exposés à un risque lié à nos cotes de crédit. Plus précisément, la convention relative à notre facilité de crédit contient un barème de taux fondé sur nos cotes de crédit. Si nos titres d'emprunt de premier rang obtenaient une cote de crédit inférieure à AA (ou l'équivalent) et (ou) que notre dette aux termes de l'acte de fiducie des billets d'obligation générale obtenait une cote de crédit inférieure à AA- (ou l'équivalent), le coût de nos emprunts sur cette facilité de crédit augmenterait, tout comme les commissions d'engagement qui doivent être payées aux termes de cette facilité.

### Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

### Régimes de retraite<sup>4</sup>

Le montant des cotisations nécessaires aux régimes de retraite de la Société est déterminé selon des évaluations actuarielles annuelles aux fins de capitalisation effectuées au 1<sup>er</sup> janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. Les dernières évaluations actuarielles (aux fins de la capitalisation), en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont été achevées et déposées auprès du BSIF en juin 2017.

---

<sup>4</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

**Déficit comptable des régimes de retraite** – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 1 295 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2017 et un déficit comptable de 1 415 \$ au 31 août 2016. La diminution de 120 \$ du déficit au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 est attribuable principalement à des gains actuariels de 205 \$ et à des cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité, facteurs partiellement contrebalancés par l'excédent de 127 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 205 \$ sont imputables essentiellement au gain actuariel de 117 \$ découlant d'une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé de 3,40 % au 31 août 2016 à 3,60 %, au rendement des actifs des régimes, qui a été supérieur de 64 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2016, et au montant de 24 \$ du fait des résultats favorables à l'égard de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Le déficit comptable de 1 415 \$ au 31 août 2016 a crû par rapport au déficit de 866 \$ inscrit au 31 août 2015, principalement en raison de l'excédent de 63 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société et des pertes actuarielles nettes de 485 \$. Les pertes actuarielles nettes de 485 \$ étaient imputables surtout à la perte actuarielle de 836 \$ attribuable à la baisse de 70 points de base du taux d'actualisation, en partie contrebalancée par le rendement des actifs des régimes supérieur de 265 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation, les gains actuariels de 61 \$ en raison des changements démographiques et un montant de 24 \$ du fait des résultats favorables à l'égard de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs des régimes. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 334 \$. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 311 \$.

**Charges de retraite** – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite peuvent augmenter d'environ 22 \$ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 22 \$ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

**Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite** – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à comptabiliser en charges le coût des cotisations aux régimes de retraite par capitalisation versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice 2017, la Société a effectué des cotisations au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui sont différées et devraient être recouvrées d'ici l'exercice qui sera clos le 31 août 2020.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne les régimes de retraite par capitalisation de la Société s'établit comme suit :

	31 août 2017	31 août 2016
État consolidé du résultat net		
Coûts des services rendus au cours de la période <sup>1)</sup>	174 \$	143 \$
Coût financier net <sup>1)</sup>	44	30
Moins : reports réglementaires	(127)	(61)
	91	112
Cotisations versées en trésorerie par la Société		
Paiements au titre des services rendus selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation		
Paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	91	92
Paiements au titre du déficit de solvabilité	–	20
Paiements au titre du déficit de solvabilité	44	–
	135	112
	(44) \$	– \$

<sup>1)</sup> Les coûts des prestations pour services rendus au cours de la période ne tiennent pas compte d'un montant de 2 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016) et le coût financier net ne tient pas compte d'un montant de 2 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

**Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité)** – Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont révélé un excédent au titre de la continuité de l'exploitation de 242 \$ (déficit de 76 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Les règlements régissant la capitalisation des régimes de retraite sous réglementation fédérale prévoient un test en matière de solvabilité qui suppose que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont fait état d'un excédent de solvabilité réglementaire de 334 \$ en partant de l'hypothèse que la reformulation du texte du régime ayant pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016 était en vigueur à la date d'évaluation, notamment la modification visant l'annulation du régime faisant actuellement l'objet d'un examen par le BSIF. Si la modification n'avait pas été incluse, la Société aurait présenté un déficit de solvabilité réglementaire de 289 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (déficit de solvabilité réglementaire de 306 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

La Société a le choix de satisfaire aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité au moyen de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie. Aux termes des règles en matière de capitalisation des régimes de retraite entrées en vigueur en avril 2011, les paiements spéciaux de solvabilité peuvent être remplacés par des lettres de crédit, à condition que la valeur totale des lettres de crédit ne dépasse pas 15 % des actifs des régimes de retraite. Ces règles ont été modifiées en juin 2017 et permettent désormais que le plafond des lettres de crédit se fonde sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité, au lieu des actifs. Au 31 août 2017, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 477 \$ pour satisfaire aux obligations en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite en fonction de la solvabilité antérieures aux modifications. Les lettres de crédit représentent 9 % et 8 % des passifs de solvabilité sur une base postérieure et antérieure aux modifications, respectivement.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

En fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société a versé des cotisations aux régimes de retraite de 91 \$ pour l'exercice 2017 alors qu'aucun paiement spécial n'a été nécessaire. En outre, la Société a répondu aux exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de l'année civile 2017 de 58 \$ au moyen de lettres de crédit de 14 \$ et de cotisations sous forme de paiements spéciaux en trésorerie de 44 \$. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les cotisations en fonction de la solvabilité sont déterminées sans tenir compte des modifications pendant que les discussions avec le BSIF se poursuivent. Sur une base préliminaire, en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société devrait verser des cotisations aux régimes de retraite de 91 \$ pour l'exercice 2018 alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie n'est prévu.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourraient être promulguées.

**Risques associés aux régimes à prestations définies** – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques. Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

- i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;
- ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification au sein des différentes catégories d'actifs, des titres de placement, des facteurs de risques et des secteurs géographiques, ainsi que de l'adhésion à des politiques et des lignes directrices définies à l'égard de l'investissement.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**  
(en millions de dollars)

**Obligations contractuelles**

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2018	2019	2020	2021	2022	
Passifs dérivés	13 \$	1 \$	12 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme (y compris la partie courante <sup>1), 2)</sup>	1 600	375	275	25	275	25	625
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	612	77	69	53	46	39	328
Engagements en capital <sup>3)</sup>	141	82	12	15	6	4	22
Contrats de location simple	38	8	8	7	7	6	2
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>2 404 \$</b>	<b>543 \$</b>	<b>376 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>334 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>977 \$</b>

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

- 1) Les paiements représentent un principal de 1 600 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 16 afférente à nos états financiers de l'exercice 2017.
- 3) La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 141 \$ au 31 août 2017 (118 \$ au 31 août 2016).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

### Dépenses d'investissement et autres investissements<sup>5</sup>

La planification des dépenses d'investissement à l'égard des systèmes, des technologies, des bâtiments et du matériel fait partie de notre processus de budgétisation annuel. Dans le cadre de cette planification, nous examinons les dépenses d'investissement proposées en fonction de critères de justification des besoins en matière de sécurité et des besoins financiers et commerciaux, en tenant compte du statut unique de la Société en tant que fournisseur d'une infrastructure de sécurité cruciale.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons investi 171 \$ (sorties de trésorerie de 157 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 3 \$) dans des immobilisations, contre 134 \$ lors de l'exercice 2016 (sorties de trésorerie de 128 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 2 \$). Des montants ont été investis en vue d'effectuer des améliorations aux systèmes, des mises à jour fonctionnelles, de la modernisation ou du remplacement de matériel, du réaménagement ou du remplacement d'installations et d'autres projets pour répondre aux exigences de sécurité et à d'autres exigences en matière d'exploitation.

Nous prévoyons consacrer environ 164 \$ aux immobilisations au cours de l'exercice 2018, y compris des coûts de main-d'œuvre interne directement attribuables et des coûts de déplacement d'environ 44 \$.

Durant l'exercice 2017, la Société a investi 36 \$ pour acquérir des actions privilégiées supplémentaires d'Aireon (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières – Placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon »).

### Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel, comme l'indique le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	31 août 2017	31 août 2016
Obligations et billets à payer	1 595 \$	1 719 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	28	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(1 475)	(1 708)
Soldes créditeurs	342	476
Avantages du personnel		
(Actif) passif du régime d'ILD	(11)	1
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	1 198	1 346
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	22	21
<b>Total du capital</b>	<b>1 699 \$</b>	<b>1 883 \$</b>

<sup>5</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement de tarifs prises par le conseil.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

- i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
- ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;
- iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;
- iv) assurer le financement des obligations réglementaires comme le financement des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies;
- v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;
- vi) réduire les charges d'intérêts engagés par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Étant donné que la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement des taux des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

Les mesures prises par la Société pour gérer son capital dans le contexte économique actuel, y compris la variation de la circulation aérienne et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite, sont traitées dans d'autres rubriques du présent rapport de gestion.

L'approche de la Société en matière de gestion du capital n'a subi aucune modification durant l'exercice clos le 31 août 2017.

### **Instrument financiers et gestion des risques**

#### **Fonds de réserve et instruments financiers**

Les instruments financiers sont également examinés à la note 17 afférente à nos états financiers consolidés de l'exercice 2017. Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Son montant doit être égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an (compte non tenu de la dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale). Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 290 \$ de notre facilité de crédit consentie. En fin d'exercice, ce fonds doit au moins couvrir le quart des charges annuelles d'entretien et d'exploitation. Ce fonds de réserve contribue également à couvrir les biens liquides minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides minimaux correspondent aux biens liquides en trésorerie minimaux susmentionnés majorés d'un montant correspondant au quart des charges d'exploitation et d'entretien de l'exercice précédent.

Au 31 août 2017, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

### **Gestion des risques financiers**

**Risque de taux d'intérêt** – Nous sommes exposés au risque que nos charges d'intérêts nettes augmentent en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Un des aspects de ce risque est lié à la possibilité que les obligations venant à échéance doivent être refinancées à des taux plus élevés. Nous atténuons cette source de risque de taux d'intérêt de la façon exposée ci-après :

- nous avons contracté des emprunts dont les échéances actuelles s'étendent jusqu'en 2046 inclusivement, de telle manière que seulement une tranche de la dette arrive à échéance au cours d'un exercice donné;
- un contrat à terme sur obligations a été conclu afin d'atténuer l'incidence potentielle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût du refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 échéant le 19 avril 2018;
- des swaps de taux d'intérêt à terme ont été conclus afin d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les charges d'intérêts associées aux titres d'emprunt que la Société prévoit émettre en avril 2019.

Le fait que la Société possède des placements dans des actifs financiers d'un montant de 317 \$, lesquels portent intérêt à des taux variables, est un autre facteur de risque de taux d'intérêt. Les produits tirés des actifs financiers baissent lorsque les taux d'intérêt reculent. Dans l'environnement actuel caractérisé par de faibles taux d'intérêt, la Société s'est positionnée de façon à bénéficier de l'augmentation des produits tirés des actifs à taux variable par suite de la hausse des taux d'intérêt, et ce, sans présenter une hausse compensatoire des charges d'intérêts.

Pour une analyse du risque de taux d'intérêt lié à nos régimes de retraite, il y a lieu de se reporter à la rubrique « « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » ci-dessus.

**Risque de change** – La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. La majeure partie du risque de change de la Société se rapporte au dollar américain. La Société n'est pas exposée à un risque important découlant d'autres monnaies. Le montant net de l'exposition de la Société au risque de change sur le dollar américain s'établissait à 353 \$ (285 \$ US), essentiellement en raison du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2017, la Société n'avait désigné aucun contrat à terme comme instrument de couverture des flux de trésorerie.

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change. Au 31 août 2017, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait subi une variation de 30 \$.

**Risque lié à d'autres prix** – Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), sans égard au fait que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes ci-après sur le risque de crédit) et à court terme, sauf dans le cas de Aireon.

Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture et des flux de trésorerie prévus d'Aireon. Aireon est une entreprise en démarrage et toute variation de la juste valeur pourrait être importante. Une variation de 5 % de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées aurait une incidence d'environ 12 \$ US (15 \$ CA) sur les produits financiers (autres charges financières) au 31 août 2017.

La juste valeur estimative des placements de la Société, y compris les pertes sur créances estimatives prévues, pourrait changer au cours des périodes à venir. Tout changement de la sorte pourrait être important et il serait reflété à l'état du résultat global à mesure qu'il surviendrait.

**Risque de crédit lié aux placements** – Hormis le placement dans Aireon, afin d'atténuer le risque de pertes lié aux activités de placement, nous n'investissons que dans des obligations à court terme et de premier ordre. La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux, d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou d'autres obligations d'entités bénéficiant d'une cote se situant parmi les deux catégories les plus élevées pour les titres d'emprunt à long terme ou dans la catégorie la plus élevée pour les titres d'emprunt à court terme, accordée par au moins deux agences de notation. Tous les titres adossés à des créances doivent être commandités par une banque de l'Annexe I et ils ne doivent contenir aucun actif synthétique. Notre portefeuille est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties de placements. Aucun placement courant de la Société au 31 août 2017 n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme, soit R1 (élevé) de la part de DBRS.

**Perception des débiteurs** – Nous avons instauré de strictes politiques de crédit. Nous avons établi une limite de crédit maximale de 4 \$ pour les clients les plus importants auxquels nous fournissons des services de navigation aérienne et avons pris d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent notre risque de crédit. Nos modalités générales de règlement prévoient un délai de 30 jours pour les services de navigation aérienne et d'au plus 45 jours pour certains autres services, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Grâce à nos politiques de crédit, nous pouvons aussi exiger les paiements à l'avance ou obtenir une sûreté satisfaisante dans certaines circonstances.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

**Risque de liquidité** – Nous sommes également exposés à un risque de liquidité. Nous atténuons ce risque en surveillant les exigences actuelles et prévues en matière de liquidités, compte tenu des tendances qui se dessinent en ce qui a trait à la circulation aérienne et des cotisations prévues à nos régimes de retraite, pour nous assurer que nous maintenons des réserves suffisantes en termes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements et (ou) de facilités de crédit inutilisées de sorte à satisfaire à nos exigences en matière de liquidités à court terme ainsi qu'à plus long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, tel qu'il est expliqué à la note 16 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2017.

Au 31 août 2017, la Société disposait d'une tranche inutilisée de 701 \$ aux termes de ses facilités de crédit consenties, et elle avait affecté un montant de 290 \$ de ces facilités pour satisfaire à ses exigences à l'égard du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de l'acte de fiducie cadre. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société contient des obligations à court terme de premier ordre. La Société estime qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation.

**Écarts des flux de trésorerie découlant de la circulation aérienne** – Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant de récessions (2009), d'attaques terroristes (l'attaque de 2001), d'épidémies (l'épidémie de SRAS en 2004), de difficultés financières de transporteurs aériens, de l'évolution des activités des transporteurs aériens et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences d'un certain nombre de facteurs, dont ceux-ci :

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance ou des ralentissements économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle, une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 13 \$ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.
- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.
- Les activités terroristes, les épidémies et les pandémies, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales et les situations météorologiques pourraient toutes influencer sur la circulation dans l'espace aérien où la Société fournit des services de navigation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures. En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction (se reporter à la rubrique « Risque de liquidité » présentée préalablement).

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

**Couverture d'assurance** – Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation, d'un montant de 5 034 \$ US (6 283 \$ CA), remonte au 15 novembre 2016. Cette assurance, souscrite auprès de syndicats d'assureurs membres du Lloyd's de Londres et d'autres assureurs internationaux, couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers au titre des activités liées au SNA au titre de lésions corporelles et de dommages matériels. Le gouvernement du Canada maintenait un programme mis en place peu après le 11 septembre 2001 qui protégeait la Société contre les pertes liées au terrorisme qui pouvaient excéder l'assurance de la Société. Le gouvernement du Canada a mis fin à ce programme le 30 juin 2016. Par conséquent, la Société a souscrit une assurance pour risque de guerre de 2 000 \$ US (2 496 \$ CA) par sinistre assortie d'un plafond global de 4 000 \$ US (4 992 \$ CA) pour les périodes postérieures au 30 juin 2016. La couverture s'étend jusqu'au 15 novembre 2017, après quoi la Société entend procéder à son renouvellement. Cette assurance a été souscrite auprès de diverses multinationales d'assurance. Cette assurance n'est pas résiliable et n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

**Procédures judiciaires** – La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société, ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

#### **CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES**

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2017 pour un résumé des principales méthodes comptables de la Société.

Certaines prises de position ayant été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ou par l'IFRS Interpretations Committee devaient entrer en vigueur obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Société a adopté la modification qui suit le 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

##### IAS 1 – Présentation des états financiers

En décembre 2014, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*). Ces modifications visent à améliorer la présentation actuelle de l'information et les obligations d'information et elles encouragent les entités à avoir recours au jugement professionnel en ce qui a trait aux obligations d'information et de présentation dans leurs états financiers. Certaines informations qui ne sont pas importantes fournies dans les états financiers consolidés de la Société ont été supprimées par suite de cette application.

##### **Prises de position comptables futures**

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur, à l'exception de l'IFRS 9.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

IFRS 9 – Instruments financiers

La Société prévoit appliquer par anticipation les dispositions de l'IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'application de manière rétrospective (et de manière prospective en ce qui a trait aux dispositions visant la comptabilité de couverture) de toutes les dispositions de l'IFRS 9 sans retraitement des données comparatives. L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*, et modifie également certaines dispositions de l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. L'adoption de cette norme n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'application ou pour les périodes comparatives, mais impose de fournir de nouvelles informations.

Cette norme présente de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique selon lequel les actifs sont gérés ainsi que leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les principales catégories de classement des actifs financiers selon l'IFRS 9 sont les suivantes : comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les catégories actuelles de l'IAS 39, soit prêts et créances et disponibles à la vente, sont éliminées. L'IFRS 9 maintient essentiellement les exigences de l'IAS 39 pour le classement des passifs financiers.

L'IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation axé sur les « pertes subies » de l'IAS 39 par un nouveau modèle axé sur les « pertes de crédit prévues ». Le nouveau modèle s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres, et aux actifs sur contrat.

Bien que l'adoption de l'IFRS 9 donne lieu à des modifications du classement de plusieurs des instruments financiers de la Société, ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur leur évaluation. De plus, les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation n'ont pas d'effet sur la valeur comptable des actifs financiers au coût amorti de la Société.

L'IFRS 9 introduit également une nouvelle norme de comptabilité de couverture générale, qui permet d'adapter la comptabilité de couverture plus étroitement avec la gestion des risques. La nouvelle norme n'aura aucune incidence sur les relations de couverture de la Société à la date de transition, mais la Société aura à fournir davantage d'informations sur ces relations de couverture.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 propose un nouveau modèle pour la comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle propose deux approches pour la comptabilisation des produits, soit à un moment donné ou au fil du temps, et prévoit une analyse des transactions fondée sur les contrats en cinq étapes pour déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. La norme instaure de nouvelles estimations et de nouveaux seuils de jugement, lesquels peuvent avoir une incidence sur le montant comptabilisé ou la date de comptabilisation. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise.

La Société évalue en ce moment l'incidence éventuelle de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés. Pour ce faire, elle a constitué une équipe dont le mandat est d'évaluer et d'appliquer la norme. Elle a aussi entrepris de revoir en détail ses contrats actuels selon le modèle standard d'analyse en cinq étapes.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise, à condition que l'entreprise ait adopté l'IFRS 15. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme.

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir de l'IASB. Ces modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'entraînent aucun changement aux états financiers consolidés de la Société.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 qui clarifient la façon de comptabiliser les actifs d'impôt différé liés aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'ont aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Cette interprétation vient préciser que la date de transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou de la partie d'actif, de charge ou de produit connexe) est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. L'IFRIC 22 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 – Incertitude relativement aux traitements fiscaux

Cette interprétation vient clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation doit être appliquée dans la détermination du bénéfice imposable ou de la perte fiscale, des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'impôt, lorsqu'il existe une incertitude relative au traitement au titre de l'impôt sur le résultat en vertu de l'IAS 12. L'IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'application de cette interprétation.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

## PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

### Jugements critiques

#### Méthodes d'amortissement

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles se fondent sur la méthode la plus pertinente que détermine la direction pour refléter le rythme auquel est consommé l'avantage économique futur lié à l'actif. À cette fin, la direction tient compte de divers facteurs, notamment des normes sectorielles, des directives des fabricants ainsi que des antécédents et de l'expérience de la Société.

#### Partenariats

La Société a déterminé que la structure de son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est une coentreprise. Il est nécessaire de faire preuve de jugement lors de l'établissement du contrôle conjoint et du classement des partenariats. Une partie exerce un contrôle conjoint sur une entreprise lorsqu'un consentement unanime des parties partageant le contrôle est requis pour les décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation. Les partenariats octroyant à toutes les parties des droits aux actifs nets des entités aux termes des arrangements sont classés comme des coentreprises. La Société a utilisé son jugement dans l'évaluation des facteurs déterminant le contrôle conjoint, y compris pour relever les principales décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon.

### Principales sources d'incertitude liée aux estimations et aux hypothèses

#### Avantages du personnel

Nous comptabilisons les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme conformément à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

Selon les IFRS, les montants présentés dans nos états financiers consolidés sont déterminés en fonction d'hypothèses actuarielles concernant les estimations des obligations au titre des prestations futures et du rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses portent, sans toutefois s'y limiter, sur le taux d'actualisation utilisé pour estimer les obligations au titre des prestations futures, le taux de croissance de la rémunération, l'inflation, la tendance des coûts liés aux soins de santé et la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des membres du personnel. Les montants touchés sont les actifs et passifs au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, les salaires et avantages sociaux ainsi que le coût financier net lié aux avantages du personnel à l'état du résultat net, et les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

Même si ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des variations des hypothèses pourraient influencer considérablement sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les coûts nets futurs des régimes.

Les principales hypothèses appliquées pour calculer les coûts nets des régimes d'avantages sociaux sont le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations, y compris les prestations de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des retraités.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus futurs qui seront nécessaires pour satisfaire aux obligations des régimes. Il est fondé sur le rendement des obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie estimatifs des régimes.

En raison de la capitalisation des déficits des régimes de retraite (de la manière déterminée selon les évaluations des régimes aux fins de la capitalisation conformément aux règles du BSIF) au cours des exercices antérieurs, les cotisations aux régimes de retraite ont été de beaucoup supérieures à la charge de retraite portée à l'état des résultats. Nos estimations des cotisations futures aux régimes de retraite sont présentées ci-dessus à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente à nos états financiers consolidés de l'exercice 2017 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sources d'estimations et d'incertitudes en ce qui a trait aux avantages du personnel.

#### **Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon**

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé comme un instrument financier. La Société a choisi de désigner le placement sous forme d'actions privilégiées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, étant donné qu'il n'existe pas de marché actif pour les instruments de capitaux propres d'Aireon et que les participations acquises par les investisseurs supplémentaires ont sensiblement les mêmes caractéristiques que celles acquises par la Société. La Société a utilisé le prix payé par les investisseurs supplémentaires comme base pour évaluer la juste valeur d'Aireon et de son placement dans l'entité sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes. L'évaluation fait l'objet d'une incertitude relative à l'estimation et elle est tributaire de l'atteinte d'objectifs d'exploitation, techniques et financiers par Aireon et Iridium. Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Gestion des risques financiers » (plus précisément, « Risque lié à d'autres prix »).

La Société continue de surveiller l'état d'Aireon afin de déterminer la présence d'indicateurs qui auraient une incidence sur la juste valeur d'Aireon. Les variations de l'évaluation d'Aireon à titre d'entité pourraient avoir une incidence significative sur l'évaluation du placement sous forme d'actions privilégiées, dont les changements seraient pris en compte dans l'état du résultat net au besoin. Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est assujéti au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait fluctuer au fil du temps en raison notamment de la conjoncture, de l'ajout d'investisseurs supplémentaires et des flux de trésorerie d'Aireon.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

La Société établit des estimations visant la durée d'utilité attendue des immobilisations corporelles et incorporelles. En outre, la ventilation par composants des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société, soit les bâtiments, se fonde sur les meilleures estimations de la direction à l'égard des éléments qui représentent un coût significatif par rapport au coût total de l'actif ainsi que sur les ressemblances ou dissemblances dans leur rythme de consommation et leur durée d'utilité en vue de calculer l'amortissement. Ces estimations se fondent sur les données et renseignements provenant des fournisseurs, sur les pratiques sectorielles et sur les antécédents de la Société. Les estimations et hypothèses sont évaluées chaque année. Les changements à ces estimations peuvent être importants et découlent de divers facteurs, notamment les changements concernant l'utilisation et l'usure futures attendues, ainsi que les antécédents et l'expérience de la Société. Tout ajustement nécessaire est comptabilisé par le biais de la dotation aux amortissements de manière prospective.

La durée d'utilité estimative des bâtiments varie de 15 à 40 ans, la durée d'utilité résiduelle moyenne s'établissant à 7 ans pour les bâtiments existants. La durée d'utilité estimative des systèmes et du matériel est de 3 à 25 ans. Les systèmes et équipements de navigation aérienne sont généralement amortis sur 10 à 15 ans. Les systèmes administratifs, notamment les logiciels, les serveurs et les périphériques, sont généralement amortis sur 3 à 8 ans. Le droit de navigation aérienne est amorti sur une période de 46 ans, soit la période de recouvrement qu'a établie le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs. Les logiciels achetés et les logiciels maison sont amortis sur 5 à 20 ans.

NAV CANADA  
RAPPORT DE GESTION  
EXERCICE 2017  
(en millions de dollars)

---

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Conformément au Règlement 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le chef de la direction et le chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du chef de la direction et du chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2017.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux IFRS. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2017.

### **Changements apportés au CIIF**

Aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société et aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017.